



LE DEVOIR



LE MONDE

ACTUALITÉS

Demande est faite de fermer le dossier Pinochet

Les cyclistes pourront rouler en taxi

Page A 5

Page A 3

VOL. XCII N° 118

LE MERCREDI 30 MAI 2001

87c + TAXES = 1\$

Les jeunes deviennent affaire d'État

Tout geste du gouvernement du Québec devra être soumis à un examen particulier

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

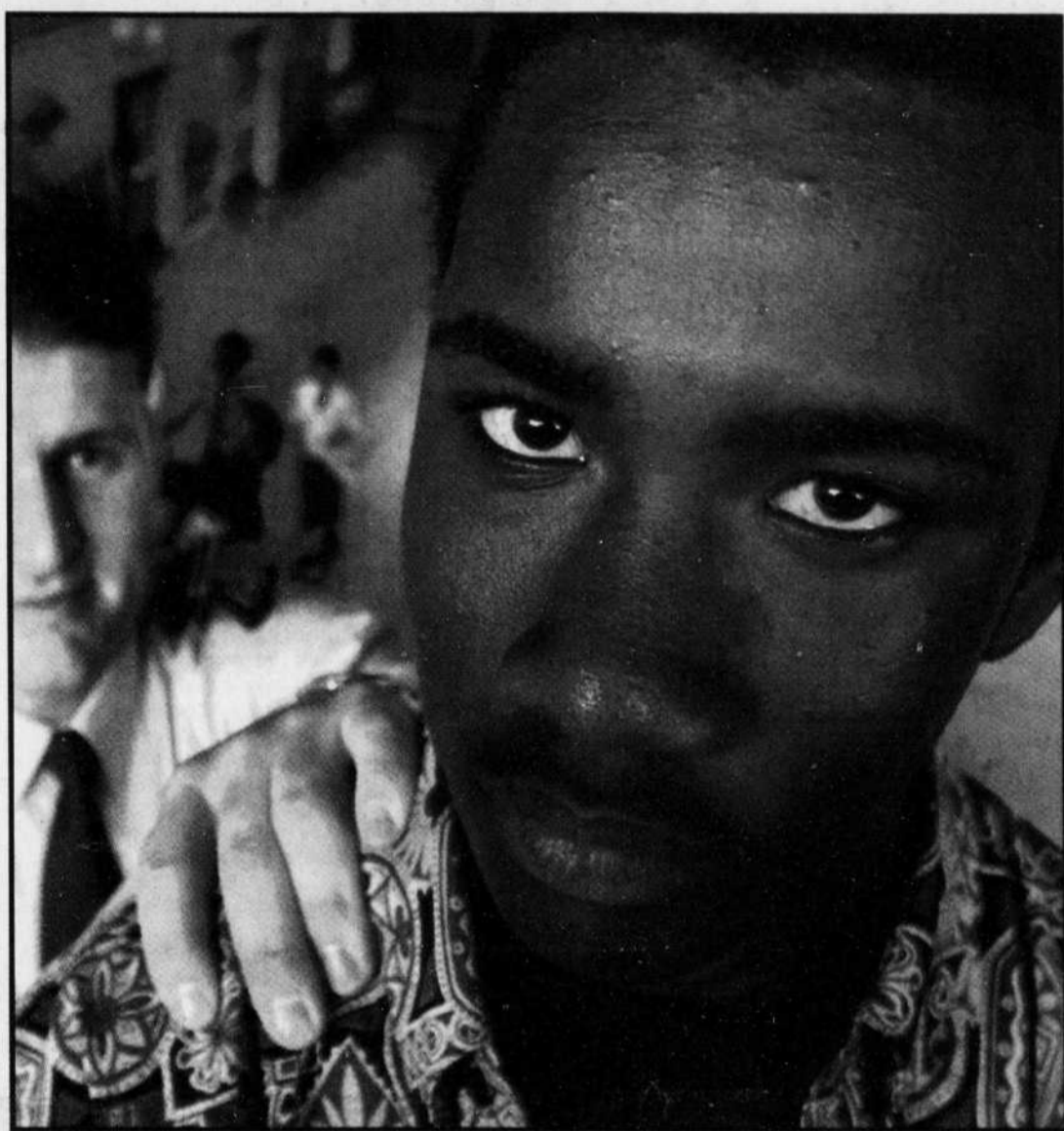
Chaque décision prise par le gouvernement sera désormais examinée sous l'angle jeunesse. Une «clause d'impact jeunesse» sera en effet incorporée à tous les documents appelés à transiter par le conseil des ministres afin que la première politique jeunesse au Québec, déposée hier, ne soit pas qu'un ensemble de vœux pieux.

Accompagné du premier ministre Bernard Landry, le ministre de l'Éducation, François Legault, a dévoilé hier les orientations qui guideront le gouvernement dans le dossier jeunesse au cours des prochains mois. Il faudra cependant attendre jusqu'à un an pour que ses intentions se transforment en actions et qu'un budget soit lié à cette politique.

La «clause d'impact jeunesse» se révèle ainsi être la part la plus substantielle du document intitulé *La jeunesse au cœur du Québec*. Cette mesure obligera les ministères à ajouter une section jeunesse à tous

VOIR PAGE A 8: AFFAIRE

Mentor, mentor



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LA VIE SCOLAIRE de Sekou a changé du tout au tout en l'espace d'un an. Pris en charge par le Projet Prométhée, l'adolescent de 13 ans a bénéficié de l'aide d'un mentor, le pompier Sylvain Lauzier. Comme une centaine d'autres jeunes à risques de la CSDM, Sekou a appris à voir l'école d'une autre façon. Mais le projet risque de disparaître, faute de financement. Nos informations en page A 2.

Adoption de la loi sur les jeunes contrevenants

C'est la consternation au Québec

SÉVERINE DEFOUNI
LE DEVOIR

Tristesse. Incohérence avec les valeurs du pays. Grand pas en arrière. Les réactions des intervenants auprès des délinquants juvéniles du Québec à l'adoption du projet de loi fédéral C-7 sur les jeunes contrevenants (voir autre texte ci-dessous) symbolisent un jour de deuil pour la réhabilitation de ces jeunes. «On vient de faire d'eux des gens qui vont poursuivre leur carrière criminelle», a dit Lucie Delorme, directrice adjointe de la Protection de la jeunesse aux centres jeunesse de Montréal.

Depuis 1999, tout le Québec s'était mobilisé pour contester le projet de loi qui mettait l'accent sur la punition plutôt que sur la réhabilitation. Le taux de récidence des criminels juvéniles du Québec est le plus faible au pays. Le succès serait dû à une méthode privilégiant le travail auprès de la personne qui commet le délit plutôt que l'intervention sur le délit lui-même. Cependant, malgré les motions unanimes votées par les députés de l'Assemblée nationale contre le projet de loi, malgré de nombreuses démarches faites auprès de la ministre fédérale de la Justice, Anne McLennan, Ottawa va de l'avant et renverse cet ordre de priorités cher au Québec en faisant correspondre à chaque type de délit son ordonnance. Une approche qui fait dire à Pierre Lamarche, directeur général de l'Association des centres jeunesse, «qu'Ottawa veut se chercher des votes dans l'Ouest», l'Alliance cana-

dienne, qui représente les électeurs de l'Ouest, préconisant un durcissement de la loi, tout comme les conservateurs, d'ailleurs. «Le taux de criminalité juvénile a baissé au pays depuis les neuf dernières années, alors pourquoi cette loi?», a demandé M. Lamarche.

D'une part, la nouvelle loi propose un durcissement face aux jeunes contrevenants qui commettraient un des cinq types de crime suivants, dont sont responsables moins de 1% des criminels juvéniles québécois: meurtre prémédité aux premier et deuxième degrés; tentative de meurtre;

VOIR PAGE A 8:
CONSTERNATION

Les libéraux ont la conscience tranquille

La loi controversée sur les jeunes contrevenants a été adoptée hier par la Chambre des communes et, malgré la prétendue unanimité au Québec contre cette loi, tous les députés libéraux québécois ont voté en sa faveur.

Ainsi, le projet de loi C-7 a été adopté à 143 voix pour et 106 voix contre. Tous les députés allian-

VOIR PAGE A 8:
CONSCIENCE

PERSPECTIVES

My Way

Un gouvernement de consolidation. Bernard Landry a accordé lundi sa première entrevue à titre de premier ministre à l'équipe éditoriale du *Devoir*. Sans qu'on puisse savoir en quoi se distinguera le gouvernement Landry, quel sera le projet de gouvernement du nouveau premier ministre, mis à part le fait que ce gouvernement s'appliquera à consolider et à raffiner les réformes entreprises par le gouvernement précédent et qu'il ne s'écartera pas des grands principes sociaux-démocrates du parti fondé par René Lévesque?



Robert Dutrisac

Un gouvernement de transition, une expression que M. Landry ne veut pas faire sienne, une transition qui doit mener directement aux prochaines élections. D'ici là, on fera l'économie des grandes réformes qui ont le don de susciter, à court terme, de l'insatisfaction, en attendant les effets bénéfiques que l'on prévoit à terme.

Bernard Landry n'a pas de *third way* à proposer, comme l'a fait Tony Blair qui s'appuyait sur les idées neuves d'intellectuels progressistes, par une vague raisonnée de la gauche anglaise. Ce sera plutôt *My Way*, comme dans la chanson de Sinatra, la voie de la continuation, question de ne pas faire de vagues. Les seuls projets de loi d'importance étudiés lors de la session sont le produit du gouvernement Bouchard, de la réforme du Code du travail aux changements proposés par Rémy Trudel dans la gouverne du réseau de soins de santé, un

VOIR PAGE A 8: MY WAY

Une plante envahissante menace les cours d'eau

Le Vermont demande au Québec de faire sa part dans la lutte contre la châtaigne d'eau

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

La châtaigne d'eau, une plante envahissante capable de proliférer à une vitesse vertigineuse dans les eaux stagnantes des plans d'eau, a entrepris d'envahir le Québec par le Richelieu.

Elle a colonisé de manière fulgurante en trois ans la rivière du Sud ainsi que son embouchure dans le Richelieu, dans lequel cet affluent agricole lui offre un milieu de prédilection en raison des apports importants d'engrais. L'été dernier, la châtaigne d'eau, qui a déjà envahi une partie du lac Champlain et plusieurs États de la Nouvelle-Angleterre, avait remplacé dans l'embouchure de

la rivière du Sud à peu près toutes les autres plantes, au point de constituer une menace pour la survie de certaines espèces de riz sauvage très rares qui y subsistent encore.

Avisé en 1997 par la biologiste Louise Gratton, consultante et chargée de cours à l'université McGill, le ministère québécois de l'Environnement n'a encore mis en place aucun plan d'urgence pour amorcer l'éradication de cette plante exotique, répandue partout en Europe, en Asie et en Afrique, ce qui augmente le risque qu'elle gagne le fleuve et le lac Saint-Pierre dont elle pourrait transformer l'écologie en quelques années.

Si Québec n'a pas placé cette plante exotique sur sa liste des menaces sérieuses

VOIR PAGE A 8: MENACE



MICHELLE DURAND, CIME

Photographiée l'été dernier, la rivière du Sud, tout en méandres, située à quelques kilomètres de Saint-Jean-sur-Richelieu, ressemblait à une crème de brocoli.

Fièvre aphteuse

Le tapis des illusions

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Si vous rentrez d'Europe, d'Argentine ou du Brésil, vous devez frotter vos chaussures sur un tapis désinfectant... tout comme l'a fait le prince Charles lors de sa dernière venue au Canada. Officiellement, cette mesure de stérilisation vise à éliminer — tuer — le vilain virus de la fièvre aphteuse avant qu'il ne pénètre au Canada!

En réalité, la solution aqueuse composée de vinaigre, de cristaux de soude ou d'acide citrique dans laquelle vous trempez vos semelles est plutôt un «exercice de sensibilisation» au sérieux qu'il faut accorder aux mesures de prévention instaurées pour contrer l'introduction du virus de cette épizootie en Amérique du Nord.

Comme le fait remarquer le docteur Serge Messier, directeur du département de pathologie et microbiologie de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, «le passage sur le tapis ne désinfecte que les semelles alors que le virus peut aussi bien se trouver sur le dessus des chaussures que sur

VOIR PAGE A 8: ILLUSIONS



ARCHIVES LE DEVOIR

A beau s'essuyer les pieds qui vient de loin; ce n'est pas vraiment cela qui va stopper la fièvre aphteuse.

INDEX

7	78313 00066	5	
Annonces.....	B 6	Idées.....	A 7
Bourse.....	B 4	Le monde.....	A 5
Avis publics.....	B 5	Les sports.....	B 6
Carrières.....	A 4	Mots croisés.....	B 5
Culture.....	B 8	Nature.....	B 5
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 7
Éditorial.....	A 6	Météo.....	A 2

Cahier Livres

Lectures d'été



Publié les samedis

9 & 16

juin 2001

LE DEVOIR

LES ACTUALITÉS

Organisme sans but lucratif offrant un service de mentorat dans douze écoles montréalaises

Prométhée risque de décrocher

« Nous n'avons pas les sources de revenus nécessaires pour assurer notre survie »

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Il y a un an, Sekou risquait fort d'aller rejoindre les décrocheurs. L'adolescent de 13 ans en arrachait en mathématique et la motivation scolaire périclitait. Puis, il y a eu le Projet Prométhée.

Grâce à ce projet, Sekou a été jumelé à Sylvain Lauzier, un pompier qui est devenu son mentor. Une heure par semaine, ils jouent au basket ou au hockey, ils font un brin de causette. Sekou parle de ses profs, de ses amis, de sa famille... « J'ai appris à parler sans être intimidé », confie Sekou. C'est vraiment intéressant, je me sens maintenant plus à l'aise avec d'autres personnes.

Le Projet Prométhée est un organisme sans but lucratif offrant un service de mentorat dans douze écoles montréalaises situées en milieu défavorisés. Chaque année, une centaine de bénévoles parrainent autant de jeunes qui risquent de décrocher. Un peu comme les Grands Frères, les mentors se veulent avant tout des modèles et non des tuteurs.

« On ne vient pas remplacer les parents et on ne devient pas de grands amis, mais il faut essayer d'inspirer et d'être à l'écoute », raconte Sylvain. Au bout d'un mois, j'ai vu Sekou quatre heures, mais c'est quatre heures qu'il aurait pu passer ailleurs. Et si ça lui permet de gagner une estime de soi, c'est vraiment bénéfique.

Le petit organisme sans but lucratif fête aujourd'hui ses dix ans, mais l'heure n'est pas aux réjouissances. Faute de financement, le Projet Prométhée risque de disparaître des douze écoles montréalaises où il est ancré.

« Les besoins sont multiples et la demande pour nos services ne cesse de croître, mais nous n'avons pas les

sources de revenus nécessaires pour assurer notre survie », indique la directrice générale, Ginette Sauvé. Le budget n'est que de 75 000 \$ et cet argent doit être amassé à gauche et à droite chaque année, puisque Prométhée ne jouit d'aucune subvention récurrente.

Et pourtant, se vante l'organisme, le taux de succès à son programme de mentorat est de 90 %. « En attendant une vraie réforme scolaire qui se moule mieux à notre société, il faut des projets comme ceux-là », soutient le porte-parole de Projet Prométhée, le comédien Frédéric Angers.

À l'école La Voie, située dans le quartier Côte-des-Neiges, on compte sur 16 mentors pour 860 élèves. « Si on calcule que le tiers des élèves vont décrocher [le taux de décrochage est de 38 % à la CSDM], on peut facilement comprendre que nous aurions besoin de plus de bénévoles », précise le directeur de l'école, Jean-Guy D'Amour.

Le directeur est convaincu que le projet est efficace parce qu'il s'appuie sur le contact personnel entre l'élève et son mentor, relation qui est parfois difficile à établir dans une classe nombreuse. « A titre de professionnel de l'enseignement, je crois que c'est la solution pour enrayer le décrochage », ajoute-t-il.

Seul le soutien financier du gouvernement provincial ou fédéral pourra sauver leur projet, croient les responsables de l'organisme.

Une demande de financement a d'ailleurs été envoyée au ministère de l'Éducation du Québec en juin 2000, mais cette demande a été refusée.

« Selon les informations que nous avons, l'organisme avait de très bons commanditaires et on ne nous a pas fait part de difficultés financières », explique l'attachée de presse du ministre François Le-



ARCHIVES LE DEVOIR

Le décrochage scolaire au Québec touche tout le monde: du secondaire à l'université.

gault, Anne Marcotte. « C'est un très bon projet et nous serons très attentifs à leurs demandes s'ils nous réécrivent », assure-t-elle. Le Projet Prométhée a été la bougie d'allumage d'une douzaine de pro-

grammes de mentorat dans d'autres régions du Québec et d'un projet à Calgary. Des Belges sont même venus consulter l'organisme avant de mettre en place leur « Prométhée » à Bruxelles.

Loi antidéficit

Lachine perd son hôpital de jour pour personnes âgées

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Pour se conformer à la loi antidéficit du gouvernement Landry, le Centre hospitalier de Lachine envisage de fermer dès vendredi son hôpital de jour pour personnes âgées. Les médecins de l'hôpital et le député libéral de Marquette, François Ouimet, ont demandé hier l'intervention du premier ministre Bernard Landry pour assurer la survie de ce service unique pour la population âgée de l'ouest de l'île de Montréal.

Lors de sa réunion du 16 mai dernier, le conseil d'administration du Centre hospitalier de Lachine s'est en effet résolu à présenter un plan d'équilibre budgétaire de 1,2 million, prévoyant la fermeture de cet hôpital de jour qui dessert à l'externe près de 3200 personnes en perte d'autonomie. Cette fermeture, qui fera épargner 420 000 \$ à l'établissement, sonnera le glas de ces services, créés il y a cinq ans, pour éviter ou écarter des hospitalisations aux personnes âgées vulnérables et limiter leur recours à l'urgence.

Pas le choix?

« Le conseil d'administration n'avait pas vraiment le choix. Rien d'autre ne pouvait être coupé sans qu'on affecte d'autres missions essentielles. Le conseil avait deux choix: observer la loi ou la défer. Mais nous avons choisi la deuxième option », a plaidé hier le D^r Stephen Morgan, directeur des services professionnels et directeur général intérimaire.

Ce dernier n'en soutient pas moins la position des médecins et du personnel de l'hôpital de jour, qui ont réclamé hier, aux côtés du député libéral de Marquette, François Ouimet, l'intervention du premier ministre pour trouver les 420 000 \$ nécessaires au maintien de ce service. « Le drame, c'est que ces gens vont devoir aller à l'urgence pour recevoir des traitements.

Où vont aller ces patients? Cela est inconcevable au moment où le gouvernement semble avoir des ressources inépuisables, notamment pour subventionner les grandes entreprises », a martelé hier le député de Marquette.

L'hôpital de jour du Centre hospitalier de Lachine dispense essentiellement des services externes à une clientèle âgée ou en perte d'autonomie. Selon le D^r Morgan, on y traite de 10 à 13 personnes par jour pour des périodes allant de trois semaines à deux mois afin d'éviter leur hospitalisation. « On ne pouvait pas fermer l'urgence ni la radiologie, ni allonger les listes d'attente. Et il ne reste pas plus de 53 lits dans l'hôpital. La fermeture de l'hôpital de jour restait la seule option », a expliqué le D^r Morgan, ajoutant que bien d'autres services seront touchés par les compressions additionnelles de 800 000 \$ prévues au plan d'équilibre.

La Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, qui dit n'avoir été informée que mardi soir de la fermeture de l'hôpital de jour, affirme qu'il est trop tôt pour dire si ce service fermera ou non ses portes. « Si ça touche les services que les patients reçoivent des services ailleurs, au CLSC ou dans les cabinets de médecins, et que l'hôpital s'occupera de faire les références », a indiqué hier la porte-parole de la Régie.

Au cabinet du ministre de la Santé, Rémy Trudel, on apprend aussi avec surprise la mesure envisagée par le Centre hospitalier de Lachine pour se conformer à la loi antidéficit.

« Dans le plan d'équilibre qui nous a été présenté, il n'était pas question de fermer l'hôpital de jour, et ils ne pourront pas si nous n'approuvons pas leur plan. Le ministre ne veut pas de coupes de services », a fait valoir hier Renée-Claude Boivin, attachée de presse du ministre Trudel.

Hydroélectricité

Landry mécontente les écologistes

LOUIS-GILLES
FRANÇOIS
LE DEVOIR

Le feu vert donné par le premier ministre Bernard Landry à Hydro-Québec pour satisfaire la botulie énergétique des Américains constitue un « virage politique fondamental mais électoraliste d'un gouvernement qui veut visiblement s'aligner le monde professionnel et syndical sans tenir compte des impacts permanents de ses décisions ».

C'est en ces termes qu'a réagi hier Jacques Ruelland, porte-parole du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE), un organisme qui réunit les groupes écologistes autorisés à intervenir devant la Régie de l'énergie.

Pour le ROEE, la décision annoncée au Devoir lors de la rencontre du premier ministre avec l'équipe éditoriale constitue un « endossement de la relance de la production par le président Bush aux dépens d'une gestion plus écologique et socialement acceptable de la demande », ce qui soulève, dit-il, la question de la responsabilité du Québec par rapport à cette politique énergétique contestée partout sur la planète.

Pour le porte-parole des groupes écologistes du dossier énergétique, vendre aux Américains de l'hydroélectricité plus propre que le pétrole ou le gaz n'est pas pour autant une approche écologique compte tenu des impacts « permanents » de la multiplication des barrages sur les cours d'eau.

Mais le gouvernement Landry, a ajouté Jacques Ruelland, il va « récolter les fruits de son virage ».

Orphelins de Duplessis

Pas de blâme contre les communautés religieuses

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le règlement du dossier des orphelins de Duplessis ne se fera pas sur le dos des communautés religieuses, a garanti hier le premier ministre du Québec, Bernard Landry.

« Le gouvernement ne règlera pas cette affaire par des dénoncia-

cherche qu'à lancer les machines à sous, celles de Loto-Québec ou d'Hydro-Québec, du moment que ça rapporte, sans égard aux conséquences à long terme ».

Les écologistes du ROEE estiment que cette relance tous azimuts de la construction de grands ouvrages, tout comme celle des petites centrales, annoncée la semaine dernière par Québec, va se faire aux dépens des contribuables. « Les Québécois vont payer les milliards que coûte le réseau de transport qui livre cette énergie aux Américains: on en est rendus à subventionner le développement des États-Unis sans que la Régie de l'énergie n'ait un mot à dire puisque les contrats spéciaux de l'autre côté de la frontière ne relèvent pas de l'organisme régulateur ».

De plus, a ajouté le porte-parole du ROEE, même si les lois prévoient des consultations publiques, « visiblement, les décisions sont prises même si elles ne sont pas justifiées, comme l'ont indiqué les rapports du BAPE, de sorte qu'il ne serait pas surprenant de voir bientôt des projets comme Grand-Brûlé-Vignand ou Hertel-Saint-Césaire autorisés quand même ».

Le ROEE estime enfin que les MRC et les bandes autochtones, que Québec veut associer aux bénéfices des projets « en retour d'investissements fictifs », sont en conflit d'intérêts avec les exigences de conservation de leur patrimoine, une stratégie qualifiée de « machiavélique » par les porte-parole écologistes, qui estiment que le gouvernement transporte désormais le débat sur le terrain électoral où, selon Jacques Ruelland, il va « récolter les fruits de son virage ».

Les employés d'entretien se mettent en grève

PATRICIA BERGERON
LE DEVOIR

Quatre mille des 4500 employés d'entretien affiliés à la FTQ de la région de Montréal, de la Mauricie, de la Montérégie et de l'Ouataouais ont déclenché une grève générale, hier à minuit. Le nœud du litige porte sur les salaires et la charge de travail.

Selon le négociateur syndical Raymond Larcher, le vote a mobilisé 1700 employés, qui ont rejeté les

offres patronales à 60 %. « Nous n'avons pas encore reçu de contre-proposition, il n'y a pas eu de négociation », a-t-il indiqué.

Les employés exigent une augmentation de 0,50 \$ l'heure, soit 1,50 \$ pour un contrat de trois ans. Les employeurs offrent une hausse de 1,35 \$. En outre, les employés veulent avoir la possibilité de déposer un grief quand ils estiment être en situation de surcharge, avant la réprimande ou le congédiement.

La dernière augmentation re-

monte à septembre 2000. Le salaire horaire d'un employé d'entretien est de 12,15 \$ pour les travaux lourds et de 11,85 \$ pour les travaux légers, pour un salaire annuel d'environ 17 000 ou 18 000 \$.

La partie syndicale soutient que les employés ont subi plusieurs années de gel salarial. Il a été impossible de joindre le négociateur de la partie patronale à ce sujet hier.

À Montréal, la grève touche en particulier les édifices à forte population. À l'UQAM, la grève implique une soixantaine de syndicats et touche 70 % des pavillons. L'université compte sur le service d'encadrement de son contractant pour entretenir les secteurs d'urgence: garderies, cafétérias et toilettes publiques.

« Il n'y a pas d'inquiétude majeure pour l'instant », a dit Denis Gaumont, directeur du service de

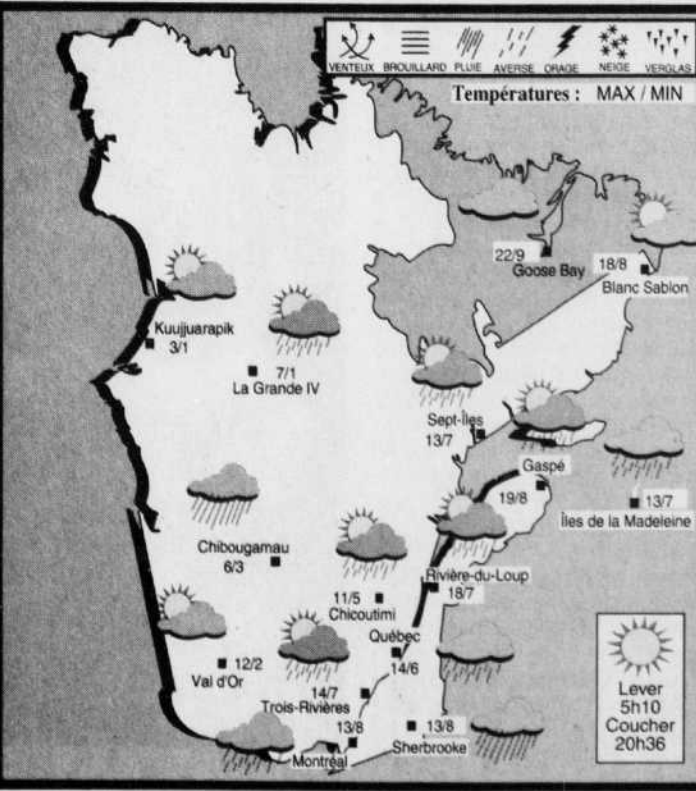
conciergerie et de logistique. « Nous sommes en session d'été. » Au delà de l'obligation de respecter la grève, « l'UQAM fait preuve de tolérance et de compréhension et espère que le conflit prendra fin rapidement ».

À la Place Desjardins, les locataires ont été prévenus par lettre hier des nouvelles fréquences de l'entretien ménager. L'effectif de 80 employés sera réduit de moitié. Seul le ramassage des déchets organiques se fera tous les jours; les autres tâches seront menées à bien une fois la semaine. Les comptoirs alimentaires ne sont pas touchés puisqu'ils se chargent eux-mêmes de leur entretien.

La partie syndicale a indiqué hier que quatre plaintes seront déposées ce matin en vertu de l'article 109 de la Loi sur les normes du travail, qui interdit le recours aux briseurs de grève.

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
	max 13	min 8	max 18	9/20	12/21



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
	max 14	min 6	max 18	8/21	9/16

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
	max 10	min 6	max 18	8/22	10/20

Météo-Conseil 1 900 565-4455
Frais applicables
La météo à la source

Les Contes de Turlututu chapeau pointu

LECTURE EN MUSIQUE DE L'AMÉRIQUE FRANCOPHONE

Pour les enfants de 5 à 8 ans (accompagnés de leurs parents), une bonne fée, un ange et une jolie princesse d'à peine 14 ans viennent raconter les Contes de Turlututu, celui qui déclenche les plus magiques des voyages... Trois auteurs nous guideront dans le vert paradis des élucubrations enfantines...

Écrivaines : Marguerite Maillet (Acadie)
Lysette Brochu (Ontario)
Anne-Marie Fournier (Ontario)

Musique : Marcel Aymar

Tendresse, humour et fantaisie sont au rendez-vous de cette fête des mots ponctuée par les jolis intermèdes d'un musicien costumé.

Une présentation du Regroupement des éditeurs canadiens-français

Samedi 2 juin 14 h 30 - Librairie Olivieri
5219, chemin de la Côte-des-neiges, Métro Côte-des-neiges
Entrée libre. Réservation : (514) 739-3639

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



LE DEVOIR JACQUES GRENIER

Adnan Abou-Hamad, chauffeur de taxi, installe un vélo sur le support de sa voiture sous le regard de Jean-François Pronovost, directeur général de Vélo-Québec.

Les cyclistes rouleront en taxi

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Les cyclistes en panne d'énergie pourront désormais utiliser le taxi puisque plus de 80 véhicules seront équipés de supports à vélos dans la région de Montréal cet été. Le projet-pilote, qui s'échelonne sur deux ans, s'inspire de l'expérience menée à Copenhague, au Danemark, où tous les taxis sont munis de ces supports en permanence.

Jusqu'à maintenant, seuls quelques chauffeurs de taxi de bonne volonté acceptaient de transporter les vélos de leurs clients quand la taille du coffre de leur voiture le permettait. Après deux ans d'efforts, Vélo Québec a finalement conclu une entente avec quatre compagnies de la région, soit Taxi Diamond Montréal, Taxi Union Longueuil, Coop Taxi Laval et Coop de taxi de l'Ouest métropolitain. Les supports à vélos seront installés en permanence sur 80 véhicules jusqu'au mois de novembre

et le service, disponible sur appel seulement, coûtera trois dollars supplémentaires par vélo au passager. Ce service s'adresse avant tout aux cyclistes victimes d'un ennui mécanique, d'une averse malencontreuse ou de simple fatigue, et Jean-François Pronovost, directeur général de Vélo Québec, croit qu'on pourra assez rapidement en mesurer la popularité. Des questionnaires seront distribués systématiquement aux utilisateurs afin d'avoir une idée plus précise de leur intérêt pour le service. On estime à 240 000 le nombre de personnes dans la région métropolitaine qui utilisent à l'occasion ou régulièrement la bicyclette comme moyen de transport. Notons que le ministère des Transports du Québec a accordé une subvention de 25 000 \$ au programme «Taxi + Vélo».

Pour James Byrns, de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), l'initiative s'inscrit dans le cadre de sa politique de développement de l'intermodalité entre le

vélo et les transports en commun. D'autres projets sont à l'étude, comme l'installation de supports à bicyclettes sur des autobus, et l'AMT cherche à s'associer avec un transporteur pour un projet-pilote de petite envergure, vraisemblablement pour l'an prochain. 200 sociétés de transport en Amérique du Nord offrent déjà ce service, dont celles d'Ottawa, d'Edmonton, de Victoria et de Vancouver. Selon M. Pronovost, il importe d'équiper la totalité de la flotte pour assurer la réussite du projet et éviter l'échec qu'avait connu la STRSM il y a une quinzaine d'années.

Pour l'instant, la STCUM écarte toute participation à une telle initiative, indique Odile Paradis, car les contraintes y sont plus nombreuses que les avantages en matière de coûts, de sécurité et d'entretien.

Dans la même foulée, l'AMT songe aussi à installer des casiers pour vélos à divers endroits sur son territoire afin de mieux les protéger des intempéries et des vols.

Fusions et villes bilingues

Les anglophones, moins confiants que Landry

Que les villes bilingues menacées de fusion se le tiennent pour dit: la situation des anglophones de Montréal est loin d'être aussi idéale que ne le prétend le gouvernement, affirme certains de ses représentants.

ÉRIC DESROSNIERS
LE DEVOIR

Pas si bons que cela, les services à la minorité anglophone de Montréal, à en croire certains de ses représentants. Si tous n'y voient pas nécessairement de raison de s'en plaindre, ils ne s'inscrivent pas moins en faux avec le gouvernement, qui assure que les citoyens des villes à statut bilingue n'ont rien à perdre avec la fusion.

La une d'un quotidien montréalais rapportait hier les propos du premier ministre, Bernard Landry, qui invitait les anglophones de la banlieue s'inquiétant des répercussions que les fusions pourraient avoir sur les services offerts dans leur langue à aller voir «leurs amis de Notre-Dame-de-Grâce» pour se rassurer. Depuis longtemps, assurait-il, ces Montréalais anglophones «reçoivent totalement les services dans leur langue de la Ville de Montréal existante.»

«C'est totalement faux, rétorquait hier l'un des conseillers municipaux du quartier, Michael Applebaum. Montréal est une ville française, son fonctionnement est avant tout français. Les anglophones qui sont venus s'y installer savaient qu'ils recevraient moins de services, mais c'est certain que, pour ceux qui ont choisi de vivre dans les villes bilingues, leur fusion dans la nouvelle ville serait une grosse perte.»

Son collègue Jeremy Searle abonde dans ce sens. «Les services en anglais sont clairement insuffi-

sants. Mais pour la plupart des citoyens de NDG, ça n'a pas une grande importance. Ils acceptent que ça se passe comme ça à Montréal. Si la Ville devait avoir plus d'argent, ils préféreraient qu'on investisse dans d'autres besoins plus urgents, comme l'entretien des trottoirs.»

Une tradition de cohabitation

Chef des communications et responsable de l'application de la Charte de la langue à Montréal, Michel Ouellet assure que la Ville fait pourtant tout en son pouvoir pour accommoder sa minorité anglophone. Si la Charte interdit l'usage de l'anglais dans l'affichage ou les échanges avec d'autres organismes ou compagnies privées, elle n'empêche pas que l'on y ait recours dans certains services offerts aux citoyens. Cela commence par le compte de taxes, qui peut être envoyé en anglais sur demande. C'est le cas aussi des services Accès-Montréal, des dépliants d'information distribués à grande échelle et de plusieurs avis municipaux qui sont toujours disponibles aux moins dans les deux langues. Mais bien plus qu'une collection de mesures particulières, Michel Ouellet décrit une tradition d'ouverture de la Ville en ce domaine. «Ça fait des centaines d'années que nos communautés cohabitent.» Disant ne jamais recevoir de plaintes, sinon de temps en temps de défenseurs de la langue française un peu trop zélés, il ajoute: «Je suis convain-



ARCHIVES LE DEVOIR

Bernard Landry

cu qu'il est plus facile d'obtenir des services en anglais de qualité à Montréal que des services en français dans les villes à statut bilingue.»

Le président d'Alliance Québec ne partage pas cette version des faits. «Nous, on en reçoit, des plaintes, rapporte Anthony Housefather, des centaines! Les fameux agents bilingues ont souvent tellement de difficulté en anglais que les anglophones préfèrent leur parler en français. Il faut parfois des semaines pour obtenir la traduction d'un document.» Michael Applebaum et Jeremy Searle préfèrent souligner qu'au-delà des canaux d'information générale, la quasi-totalité des services et documents municipaux montréalais demeurent offerts uniquement en français. «Dès que l'on a besoin de plus d'explications, ou que l'on a un problème à régler, explique Michael Applebaum, on doit aller à l'hôtel de ville ou s'adresser à un fonctionnaire, et ça se fait toujours en français. Ce sera la même chose pour les résidents des arrondissements bilingues dans la nouvelle ville.»

Sommet des citoyens sur l'avenir de Montréal

ÉRIC DESROSNIERS
LE DEVOIR

Estimant les enjeux des prochaines élections municipales montréalaises trop importants pour être laissés aux seuls politiciens, des universitaires et des groupes communautaires tiendront, vendredi et samedi, un sommet des citoyens sur l'avenir de Montréal.

Les participants à cette rencontre aborderont notamment les questions de démocratie locale, de développement urbain, d'intégration des communautés cultu-

relles et de logement social. «Plutôt que de rester passifs et d'attendre que les partis politiques nous arrivent avec leurs plates-formes électorales, nous avons choisi de discuter tout de suite des enjeux qui nous semblent importants, en espérant que les politiciens s'inspirent du résultat de notre réflexion mais aussi pour favoriser la mobilisation de la population pendant la campagne», a expliqué Dimitri Roussopoulos, de la Société de développement communautaire de Montréal (SODECM).

Le bouleversement du paysage montréalais provoqué par la réfor-

me de la ministre Louise Harel confèrera une importance particulière à ces élections, a enchaîné Anne Latendresse, géographe à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et membre du mouvement Alternatives. «L'allure que prendra la nouvelle ville dépendra beaucoup de la première équipe qui sera à l'hôtel de ville, estime-t-elle. À cet égard, la conjoncture politique actuelle, avec les deux candidats à la mairie que l'on a [Pierre Bourque et Gérald Tremblay], a de quoi nous inquiéter.»

Ce sommet, se tiendra les 1^{er} et 2^e juin à l'UQAM.

Nominations à la CREPUQ

LE DEVOIR

Pierre Lucier a été élu à la présidence de la Conférence des recteurs et des principaux d'université du Québec (CREPUQ). Président de l'Université du Québec depuis 1996, M. Lucier succédera au recteur de l'Université Laval, François Tavenas. Il entrera en fonction le 1^{er} septembre. Les recteurs des universités de Montréal et Concordia, Robert Lacroix et Frederick Lowy, ont été élus à la vice-présidence. Janyne Hodder, de Bishop's, sera la secrétaire-trésorière.

Première Chaîne de Radio-Canada

Maintenant 100 000 WATTS

95.1

www.radio-canada/radio

Sous l'égide de :

Chambre de commerce du Montréal métropolitain / Board of Trade of Metropolitan Montreal

L'Académie des Grands Montréalais

GALA DES GRANDS MONTRÉALAIS 2001

Jeudi 14 juin 2001, à compter de 18 h 15
Centre Mont Royal, 4^e étage, 2200, rue Mansfield, Montréal

Secteur économique MONSIEUR JACQUES BOUGIE Ancien président et chef de la direction Alcan Aluminium Itée	Secteur culturel MONSIEUR GUY LALIBERTÉ Président-fondateur Cirque du Soleil	Secteur social MADAME MICHELE THIBODEAU-DEGUIRE Présidente et directrice générale Centre de la Grand Montréal	Secteur scientifique DR CHARLES R. SCRIVER Professeur Avia en génétique humaine Institut de recherche de l'Hôpital de Montréal pour enfants - Université McGill

Vous êtes cordialement invité à venir rendre hommage aux quatre Grands Montréalais 2001 qui ont contribué, chacun à leur façon, à la renommée de Montréal.

La soirée se tiendra sous la coprésidence d'honneur de l'honorable Martin Cauchon, ministre du Revenu national et secrétaire d'État responsable de Développement économique Canada, et de M. Pierre Bourque, maire de Montréal. Il sera également coprésidé par MM. Albert Millaire, président de l'Académie des Grands Montréalais, et Normand Legault, président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Pour contribuer à l'animation de la soirée - que nous vous promettons mémorable - nous avons invité la soprano colorature, Natalie Choquette.

Prix : 195 \$ membre * / 285 \$ non-membre * / Table de 8 - membres seulement : 1 400 \$ * / **Tenue :** Cravate noire

Information et réservations : Josyan McGregor / Tél. : (514) 871-4000, poste 4020 / Téléc. : (514) 871-5971 / **Site transactionnel sécurisé :** www.ccmq.ca/activites

Partenaire principal : Développement économique Canada / **Partenaire :** CN / **Commanditaire :** LES AFFAIRES

Canada

Jusqu'à 7,50% la dixième année

OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF PLACEMENTS QUÉBEC

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Pour favoriser la croissance des services en anglais de qualité à Montréal, les Obligations à taux progressif Placements Québec sont l'assurance d'un bon rendement. Obtenez des taux avantageux garantis pendant 10 ans et bénéficiez de la garantie sans limites du gouvernement du Québec. Profitez aussi de leur flexibilité puisqu'elles sont encaissables à leur date anniversaire, sans pénalité.

Petit placement deviendra grand!

1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h et les samedis de mai, de 10 h à 16 h.

Québec Placements Québec

• LES ACTUALITÉS •

Un projet de loi pour protéger les dénonciateurs

Ottawa devrait aller plus loin, croit l'opposition

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le Conseil du trésor se prépare à proposer une politique interne visant à protéger les dénonciateurs dans la fonction publique fédérale, ceux qu'on appelle les *whistleblowers*. Mais déjà, les critiques estiment que ce ne sera pas suffisant et qu'une loi est nécessaire.

La ministre responsable, Lucienne Robillard, qui pilote en ce moment une révision de la gestion des ressources humaines, a indiqué hier au *Devoir* qu'elle sera en mesure de présenter son projet sur les dénonciateurs «d'ici quelques semaines».

«Il y a quelques années, on a entrepris une démarche pour définir un cadre général sur les valeurs et l'éthique, a rappelé Mme Robillard. Suite à cela, on devait avoir un mécanisme clair justement pour permettre à un employé de dénoncer une situation. On ne l'a jamais fait. Et dans le rapport du Vérificateur gé-

néral de l'an dernier, il disait très clairement: "Vous avez un fondement solide mais il vous manque un mécanisme clair." Depuis ce temps-là, on travaille sur une politique. On a consulté plein de personnes, on est allés voir les modèles étrangers.»

Les libéraux de Jean Chrétien avaient promis dans le livre rouge de 1993 de protéger les dénonciateurs. Ces travailleurs qui s'adressent aux médias lorsqu'ils sont témoins de pratiques abusives sont souvent, par la suite, victimes de harcèlement. À Ottawa, un regroupement de *whistleblowers*, l'Institut FAIR, a d'ailleurs été fondé.

Ce projet de politique de Mme Robillard fait peur au sénateur conservateur Noel Kinsella.

«C'est bien d'avoir une politique pour établir les principes, mais une politique n'assure pas la protection juridique contre les représailles et la destruction de carrière qui s'ensuit. Une politique du Conseil du trésor est totalement insuffisante.»

M. Kinsella a piloté un projet de loi sur les dénonciateurs qui a reçu

l'appui unanime du Sénat en deuxième lecture. Or, si le Conseil du trésor va de l'avant avec une politique, il craint que les sénateurs libéraux, par solidarité partisane, ne décident de voter contre le projet de loi en troisième et dernière lecture, qui doit avoir lieu au plus tard vendredi de la semaine prochaine.

Son projet de loi a d'ailleurs été repris mot à mot par le député conservateur Greg Thompson, qui a déposé hier un projet de loi à caractère privé à la Chambre des communes. Le projet C-351 doit encore être tiré au sort pour faire l'objet d'un vote.

Mme Robillard est d'avis qu'il n'est pas nécessaire pour l'instant de se doter d'une loi de ce type au Canada.

Selon elle, les pays qui se sont dotés d'une loi plutôt que d'une politique l'avaient fait à la suite de «crises majeures». «Commentons par un mécanisme clair dans le système. Si ce n'est pas suffisant, peut-être qu'on pourra réfléchir à une législation.»

Chrétien pourrait toucher une augmentation de 42 %

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — En raison des fonctions uniques et importantes que qu'il occupe, le premier ministre du Canada devrait être payé 262 000 \$ par année, ce qui représenterait une hausse de 42 % par rapport à son salaire actuel, a recommandé hier une commission mandatée par le Parlement.

Cette augmentation est deux fois plus importante que celle que la commission suggère pour les simples députés et les sénateurs ainsi que pour les autres responsables parlementaires, fixée, dans leur cas, à 20 %. Ainsi, le traitement des députés devrait s'établir à 131 400 \$ par année. Quant à celui des sénateurs, il atteindrait 105 840 \$.

L'ensemble de ces mesures devrait coûter environ dix millions de plus par année au trésor public.

La commission justifie l'importante augmentation accordée au

premier ministre en faisant valoir que le poste est assorti d'une signification particulière dans une démocratie parlementaire. «Son rôle est essentiel. Il est, en fait, le "premier dirigeant" du gouvernement du Canada», écrit-on dans le rapport rendu au public hier.

Plusieurs hauts fonctionnaires fédéraux jouissent de revenus plus importants que le premier ministre, fait-on remarquer. La commission est d'avis que ce poste mérite d'être assorti du même salaire que celui présentement accordé au juge en chef de la Cour suprême du Canada.

Le premier ministre Jean Chrétien n'a pas voulu faire de commentaires sur la possible amélioration de sa situation financière. Il a laissé entendre que ce serait aux Canadiens de juger.

Par contre, il n'a pas hésité à dire que les députés sont en droit de s'attendre à des augmentations

puisque'ils n'en ont pas eu au cours des dernières années, contrairement aux fonctionnaires fédéraux. «Ils ont dit dans le rapport [de la commission] qu'il y a eu des hausses pour les fonctionnaires dans les années précédentes, alors que les députés étaient gelés», a-t-il affirmé.

À l'heure actuelle, un député de la Chambre des communes gagne 69 100 \$, somme à laquelle s'ajoute une allocation non imposable de 22 800 \$ pour ses dépenses. La commission propose de convertir l'allocation en montant imposable. Si on veut qu'il reste, en bout de piste, la même somme dans les poches des députés, il faut que l'allocation grimpe à 40 400 \$. On en arrive à un salaire total de 109 500 \$, auquel on additionne la majoration de 20 %. Le régime de pension des députés et des sénateurs sera ajusté en conséquence, c'est-à-dire que les rentes seront majorées de 20 %.

Retour au travail sur les chantiers

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Le retour au travail sur les chantiers de construction s'est amorcé à travers le Québec avec la fin de la grève dans le secteur du génie civil et de la voirie. Un compromis au niveau de la mobilité de la main-d'œuvre a permis la conclusion d'une entente de principe tard lundi soir.

Dès hier soir, les voies d'accès au pont Jacques-Cartier étaient fermées pour la reprise des travaux sur le chantier. Sur le pont de Québec, c'est aujourd'hui que les travailleurs reprennent le collier pour

entreprendre les travaux de peinture de la structure du côté nord. Jocelyn Dupuis, codirecteur du Conseil conjoint de la construction (syndicat), estimait que les activités reprendraient normalement dans l'ensemble des 200 chantiers à travers la province dans les prochains jours. «Je suis très satisfait de la négociation dans les quatre secteurs d'activités. Je trouve qu'on a fait un pas très important sur la masse salariale et sur les horaires de travail. Pour nous, c'est une bonne victoire», a résumé M. Dupuis.

En réduisant la semaine de travail de 50 à 45 heures, les deux parties se sont finalement entendues

pour une rémunération des heures supplémentaires à temps double et une mobilité accrue de la main-d'œuvre. Ainsi, un entrepreneur devant effectuer un contrat à l'extérieur de sa région pourra désormais faire appel à ses propres employés. De plus, la partie syndicale a accepté une plus grande flexibilité dans l'horaire de travail avec des journées de dix heures du lundi au jeudi et de cinq heures le vendredi, quand le besoin s'en fera sentir. La mobilité était «un irritant qu'on traînait depuis 1979», dit Franco Fava, négociateur pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ).

Les libéraux réclament des élections au plus vite

PRESSE CANADIENNE

Québec — Les libéraux ont suscité, hier en Chambre, un vigoureux débat sur le développement économique des régions, exigé la publication immédiate d'une politique de la ruralité et mis au défi le gouvernement de Bernard Landry de déclencher des élections générales sur ces questions.

Après avoir obtenu l'engagement du ministre d'État aux régions, Gilles Baril, de publier cet automne la politique de la ruralité, attendue depuis plus de deux ans par le gouvernement du Parti québécois, c'est la porte-parole libérale Nathalie Normandeau qui a transformé la période de questions en un débat de style électoral.

«Vous aurez compris, a affirmé Mme Normandeau, que pour le PQ, les régions, ça devient important quand on parle d'élections. C'est ça, la vraie stratégie des péquistes. Alors, déclenchez-les ces élections, déclenchez-les», a-t-elle insisté.

Cette bravade a semblé piquer le ministre Baril, qui s'est immédiatement



ARCHIVES LE DEVOIR

Jean Charest

ment lancé dans un véritable discours de campagne en accusant à son tour les libéraux de découvrir tout à coup l'importance des régions. «Le Parti libéral, a-t-il répliqué, a posé une question en deux ans sur les régions et il commence à peine à s'en occuper... C'est peut-être eux

autres qui craignent les élections.»

Le ministre a surtout profité de l'occasion pour donner un aperçu de ce que pourrait être le prochain discours électoral des péquistes.

«Est-ce que la vision libérale du développement des régions, a-t-il demandé, passe inévitablement par l'abolition des Centres locaux de développement [CLD], des Centres locaux d'emploi [CLE], la fermeture des centres régionaux de développement [CRD], des Carrefours emploi-jeunesse, et par la disparition de la Société générale de finance-ment [SGF]?»

«Je dis devant l'ensemble des citoyens québécois, a soutenu M. Baril, qu'il est vrai qu'on pourrait faire mieux si nous avions à notre disposition l'ensemble des outils et des instruments qu'un peuple normal et qu'un État national normal pourrait avoir pour contrer son chômage, autant dans la Gaspésie que sur tout le territoire québécois.»

Pour le ministre, le remède aux maux économiques des régions et de l'ensemble du Québec doit passer par la souveraineté.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

LE DEVOIR

REPRÉSENTANT(E)
ANNONCES CLASSÉES

Un(e) représentant(e) avec expérience est recherché(e) pour notre service des annonces classées. Poste temporaire de 37,5 heures/semaine (remplacement d'un congé de maladie).

DESCRIPTION DE TÂCHES:

- Sollicitation de nouvelles clientèles
- Renouvellement d'annonces
- Suivi de dossiers à long terme
- Projets spéciaux
- Annonces directes encadrées
- Autres responsabilités connexes.

RÉMUNÉRATION:

Salaire de base + commissions.

Toute personne intéressée à présenter sa candidature doit le faire par écrit en soumettant son curriculum vitae avant le 8 juin 2001 à l'attention de:

Madame Claudette Béliveau
Le Devoir Inc.
2050, rue De Bleury, 9^e étage
Montréal (Québec)
H3A 3M9

Télécopieur : (514) 985-3330
Courriel :
cbeliveau@ledevoir.com

L'Association des compagnies de théâtre ACT recherche un(e)
COORDONNATEUR/COORDONNATRICE

L'ACT représente plus de 100 compagnies de théâtre au Québec et en Ontario. Son mandat principal est la négociation d'ententes collectives avec les associations d'artistes reconnues.

TÂCHES

- La coordination de la vie associative
- Gestion quotidienne de l'organisme
- Suivi des ententes collectives

EXIGENCES

- Expérience dans la gestion d'organismes à but non-lucratif
- Connaissance de l'environnement informatique Macintosh
- Excellente connaissance du français écrit
- Connaissance du milieu du théâtre

COMPÉTENCES

- Autonomie, initiative, sens de la communication
- Poste à temps partiel, 20 heures semaine, 18 000 \$ par année.

Veuillez faire parvenir votre c.v. avant le 1^{er} juin :

Association des compagnies de théâtre ACT

C.P. 1321, Succ. Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1C4

Courriel : monal@sympatico.ca Télécopieur : (514) 737-8155

Carrières et
professions



RENSEIGNEMENTS :
Christiane LEGAULT : 514.985.3316
clegault@ledevoir.com

Deux postes de professeures ou professeurs en musique (poste à demi-temps)

La Faculté de musique recherche deux professeures ou professeurs ayant une spécialisation d'un instrument à vent :

- de type cuivres
- de type bois

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Web :
www.musique.umontreal.ca/

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse en priorité aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université adhère à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes et au principe d'équité en matière d'emploi.

www.umontreal.ca

Université
de Montréal

Cri d'alarme contre les jeux vidéo

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

À fin de contrer le jeu pathologique, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) demande au gouvernement de diminuer le nombre d'appareils de loterie vidéo et, surtout, d'en resserrer l'accès.

Dans une lettre datée du 1^{er} mai, la FCSQ précise au premier ministre Bernard Landry que «les nombreux cas de détresse humaine reliés à ce type d'activité incitent les commissions scolaires à proposer au gouvernement des mesures préventives dans le but premier de préserver nos élèves des conséquences des impacts sociaux du jeu pathologique».

Dans la même missive, la FCSQ

faisait mention d'une résolution adoptée par la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île. Cette résolution faisait état du nombre grandissant de familles vivant dans la pauvreté, du taux élevé de suicide chez les joueurs pathologiques et des répercussions sociales et économiques négatives des jeux de hasard.

«Face à notre mission de formation de près d'un million de jeunes au Québec et compte tenu que le gouvernement est responsable de la gestion des jeux de hasard, telle la loterie vidéo, nous vous demandons [...] d'intervenir [...] dans une perspective d'éducation pour nos jeunes et de prévention pour un nombre de plus en plus important d'adultes», écrit le président de la FCSQ, André Ca-

ron. Selon une étude du Centre international d'étude sur le jeu et les comportements à risque des jeunes, les adolescents sont de deux à quatre fois plus nombreux que les adultes à devenir des joueurs compulsifs.

En 2000, quelque 6,5 % des jeunes auraient eu un problème de jeu pathologique.

Il y a une semaine, la vice-première ministre Pauline Marois a annoncé que le nombre de machines de loterie vidéo ne dépasserait pas les 15 000. La ministre responsable des activités de Loto-Québec tiendra d'ailleurs une conférence de presse aujourd'hui pour présenter des mesures plus larges d'aide aux joueurs compulsifs.

DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES ÉTUDES RESPONSABLE DES PROGRAMMES ET DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE

Le Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic requiert les services d'une directrice adjointe ou d'un directeur adjoint des études responsable des programmes et du développement pédagogique.

L'établissement

Le Collège Ahuntsic est un établissement public offrant un large éventail de programmes de formation préuniversitaire et technique. Sa clientèle compte environ 6500 élèves à temps complet, jeunes et adultes. Cette clientèle est inscrite dans une trentaine de programmes, à l'enseignement régulier et à la formation continue. Les cours sont dispensés par plus de 450 enseignantes et enseignants.

Le profil

Sous l'autorité du directeur des études et dans un contexte de gestion concertée, la personne recherchée supervise l'établissement et l'actualisation du plan de développement des programmes d'études du Collège. Elle coordonne ou participe à l'ensemble des opérations relatives à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'études de l'enseignement régulier et de la formation continue. Elle assure aussi la coordination et la promotion auprès du personnel enseignant des programmes et des activités de perfectionnement, d'innovation pédagogique et de recherche. Elle participe aux travaux de la commission des études et des comités permanents des études préuniversitaires et des études techniques.

Les exigences

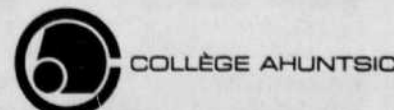
- Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline appropriée, notamment en sciences de l'éducation
- Cinq années d'expérience pertinente à des postes de nature pédagogique
- Bonne connaissance du réseau de l'éducation et de l'enseignement collégial
- Connaissance des règles régissant les programmes d'études collégiales de l'enseignement régulier et de la formation continue
- Excellente maîtrise de la langue française

Toute combinaison exceptionnelle d'expérience et de formation pourrait compenser l'absence de l'une ou l'autre de ces conditions.

Les conditions de travail

Les conditions de travail applicables sont celles prévues par le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, au plus tard le 7 juin 2001, à 16 h, par la poste à Madame Lise Millette, Directrice des ressources humaines, Collège Ahuntsic, 9155, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) H2M 1Y8 ou par courriel électronique à l'adresse suivante : dir-ressources.humaines@collegeahuntsic.qc.ca

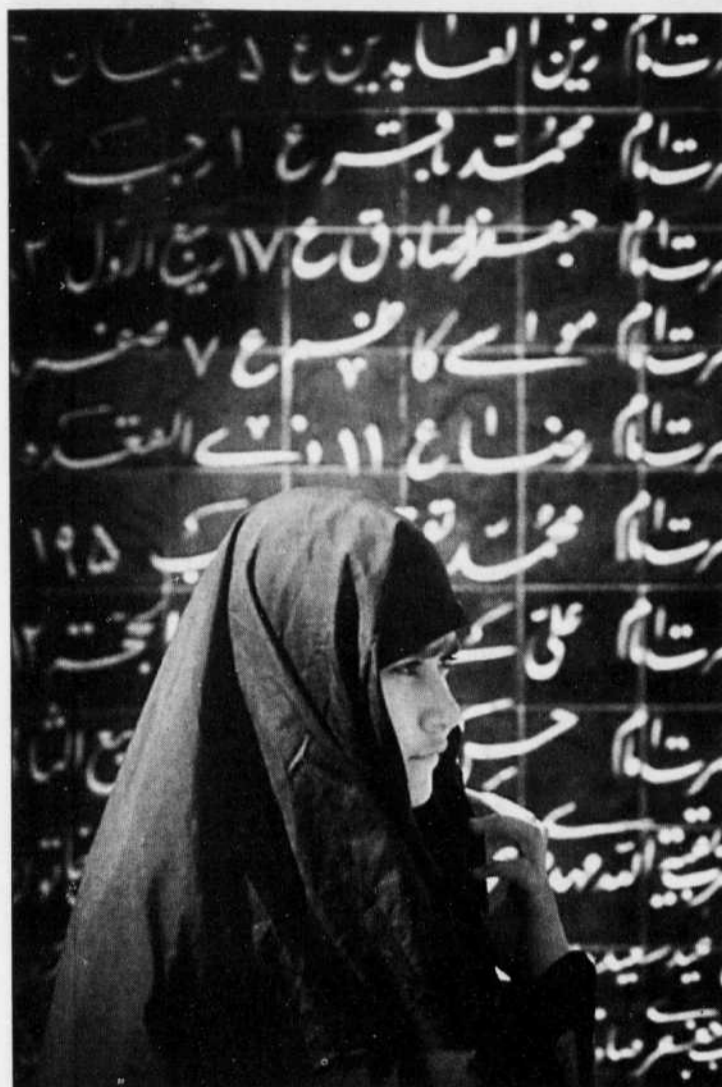


Le Collège applique une politique d'accès à l'égalité en emploi. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées avant le 12 juin 2001.

LE DEVOIR

LE MONDE

Les élections iraniennes



Une Iranienne passant devant une mosquée, hier, à Téhéran.

Les mollahs tentent de sauver la face

ASSOCIATED PRESS

Téhéran — Les durs du régime des mollahs savent qu'ils ne pourront vraisemblablement pas empêcher le président réformateur Mohammad Khatami d'être réélu le 8 juin mais feront tout pour limiter l'ampleur de sa victoire.

Khatami aura besoin d'un large succès pour relancer son programme de changements démocratiques, que les conservateurs ont contrarié avec une campagne d'arrestations et de fermetures de journaux proréformateurs.

Elu haut la main en 1997, cet ecclésiastique modéré est critiqué par certains réformateurs qui le pressent d'être plus ferme face aux conservateurs.

Neuf candidats conservateurs sont en lice pour le scrutin présidentiel de la semaine prochaine mais aucun ne devrait être en mesure de le battre.

La campagne électorale se fait très discrète: peu d'affiches et de discours, et pas de signe d'effervescence populaire. Il y a quatre ans, les affiches fleurissaient partout et

la campagne se déroulait dans un climat de ferveur.

«Les durs sont conscients de leur impopularité, c'est pourquoi ils ont refusé de présenter un candidat sérieux», a expliqué Davoud Hermandas Bavand, professeur à l'université de Téhéran et analyste politique. «Ils ne peuvent se permettre une nouvelle défaite humiliante.»

Khatami semble surtout redouter une faible mobilisation qui réduirait l'ampleur de sa victoire. Il a promis, lors d'un meeting lundi à Téhéran devant 30 000 sympathisants, de poursuivre son programme et a appelé de ses vœux une forte participation au scrutin pour «garantir la victoire des réformes démocratiques».

Le président Khatami a essayé d'étendre les libertés politiques et sociales, ce qui lui a valu d'être accusé par les durs du régime de trahir la révolution islamique. Mais son pouvoir exécutif est réduit et il n'a rien pu faire pour empêcher depuis un an des juges conservateurs de fermer une quarantaine de publications prodémocratiques et de jeter en prison des journalistes, écrivains et militants politiques.

Les affrontements se poursuivent en Kabylie

AGENCE FRANCE-PRESSE

Des affrontements entre manifestants et forces de sécurité se sont produits hier dans la région de Tizi Ouzou alors que le calme est revenu à Béjaïa, en Petite Kabylie.

En Grande Kabylie, à Tadmait et Draa Ben Kheda, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Tizi Ouzou, sur l'important axe routier reliant Alger, des jeunes ont dressé des barricades avec notamment des camions de sable renversés sur la chaussée, des troncs d'arbres et des barrières de sécurité arrachées.

À Tadmait, un jeune avait été tué lundi et quatre autres blessés, alors qu'à Draa Ben Kheda, quelques kilomètres plus loin, un autre jeune avait été tué le même jour d'une balle tirée par un gendarme alors qu'il se trouvait seul devant sa maison, selon des témoins.

La ville de Naciria, sur le même axe à une vingtaine de kilomètres de Tizi Ouzou, a également été le théâtre d'affrontements hier en mi-journée, a aussi constaté l'AFP.

Le départ «immédiat et sans condition» de la gendarmerie de toute la Kabylie est la revendication principale des manifestants et des comités de villages et de tribus qui ont mobilisé récemment des centaines de milliers de personnes à Tizi Ouzou et Béjaïa.

La capitale de la Grande Kabylie, Tizi Ouzou, était déserte et calme hier après-midi, et les magasins étaient fermés. Une forte odeur de gaz lacrymogènes flottait sur la ville qui a encore connu des manifestations dans la nuit de lundi à hier. Des gravats et des débris de toute sorte jonchaient les rues et des pneus finissaient de se consumer près de véhicules renversés et incendiés.

L'état de crise se perpétue en Indonésie

Le sort du président indonésien semble scellé

Le Parlement franchira aujourd'hui une autre étape vers la destitution de Wahid

PHILIPPE GRANGEREAU
LIBÉRATION

L'état de crise politique permanente dans lequel évolue l'Indonésie et ses 210 millions d'habitants depuis le renversement par la rue du dictateur Suharto, le 21 mai 1998, est sur le point de prendre un nouveau virage. Le Parlement indonésien devrait franchir aujourd'hui la dernière étape sur la voie de la destitution du chef de l'Etat, Abdurrahman Wahid. Celui-ci est le premier président à avoir été élu démocratiquement — en octobre 1999, par le Parlement — depuis l'indépendance de l'immense archipel indonésien.

La destitution prochaine de Wahid paraît pratiquement acquise puisque sa principale alliée, la vice-présidente Megawati Sukarnoputri, a fait annoncer hier sa décision de soutenir la procédure de destitution. Fille du héros de l'indépendance indonésienne, Sukarno, Megawati Sukarnoputri et son parti, le Parti démocratique indonésien de lutte (PDI-P), possède le plus grand nombre de sièges au Parlement alors que la formation politique du président Wahid, le PKB, dispose d'à peine 10 % des voix. Selon la Constitution, c'est la très populaire vice-présidente Megawati qui devrait succéder au président Wahid.

Menaces

Bien qu'il ait déçu les Indonésiens, Wahid demeure encore très populaire lui aussi, notamment au sein de la Nadhlatul Ulama, l'association islamique de 40 millions d'adhérents qu'il dirigeait avant d'occuper les plus hautes fonctions de l'Etat. Il n'a peut-être pas abattu sa dernière carte. Hier, ses partisans ont de nouveau violemment protesté contre la procédure parlementaire. Des milliers d'entre eux ont débarqué lundi et hier dans la capitale, Jakarta, menaçant le pays d'un bain de sang en cas de destitution du chef de l'Etat. La police a saisi des centaines de faucilles et de machettes sur ces manifestants.

Le Parlement accuse désormais le président Wahid, un musulman libéral à demi-aveugle, d'être à la fois «incompétent», piètre gestionnaire et incapable de juguler les violences séparatistes et intercommunautaires. Le porte-parole du Parlement, Akbar Tanjung, justifie également le recours à cette procédure d'«impeachment» en mettant en cause le style erratique de Wahid.

Entamée voilà plusieurs mois, la procédure avait à l'origine pris comme prétexte l'examen d'accusations de corruption à l'encontre de Wahid. Le président a été blanchi lundi par le garde des sceaux, Marzuki Darusman, qui a déclaré ne pas avoir découvert de preuves à son encontre, mais le Parlement a poursuivi l'action devant conduire à sa mise à pied. Celle-ci pourrait survenir dès le début du mois d'août.

Personnage orgueilleux et brouillon mais profondément démocrate, le président Wahid estime être le garant de l'unité du pays et, surtout, de la poursuite du processus de démocratisation entamée avec la chute de Suharto. Une tâche difficile dans un pays très divisé, aussi bien géographiquement (18 000 îles et îlots) qu'aux chapitres ethnique et religieux. Plusieurs mouvements séparatistes sévissent, notamment à Aceh. À Bornéo, à Irian Jaya et aux Moluques, ces dernières années ont été jalonnées par des combats sanglants entre la population locale et les colons.



Megawati Sukarnoputri

Nostalgiques

L'armée indonésienne est divisée, elle aussi, au niveau géographique puisque les unités dites «territoriales» agissent plus ou moins comme bon leur semble, ainsi qu'au niveau central. Une partie des militaires demeure nostalgique de l'ère Suharto et comprend difficilement l'approche conciliante adoptée par Wahid contre les mouvements séparatistes.

Megawati Sukarnoputri entretient à l'instar de son père une conception très unitaire de l'Etat. En conséquence, elle demeure le candidat de toute la frange nationaliste de l'armée, qui voit en elle quelqu'un de facilement manipulable. Inexpérimentée, elle pourrait aussi se laisser déborder par une frange islamiste de plus en plus militante.

C'est sans doute aussi afin d'écartier un tel risque que Wahid tente, par des moyens parfois discutables, de s'accrocher au pouvoir. Il avait ainsi prévu de décréter l'état d'urgence au cours de son discours télévisé. Cela lui aurait permis de dissoudre le Parlement et d'éviter une destitution. Il ne s'est ravisé que quelques minutes avant d'intervenir à l'antenne, a raconté le ministre chargé de la Sécurité, Susilo Bambang Yudhoyono. Son initiative avait en effet peu de chances d'être appliquée: le chef de l'armée et celui de la police y étaient opposés.

Israéliens et Palestiniens discutent de sécurité

Une rencontre infructueuse

ASSOCIATED PRESS

Une réunion entre responsables de la sécurité palestiniens et israéliens, la première de ce type depuis fin avril, s'est achevée hier soir à Ramallah, en Cisjordanie, sans que les parties aient progressé, a indiqué un responsable palestinien.

La réunion, qui a duré moins de deux heures, ne s'est soldée par aucune avancée, a précisé le chef des services de renseignements palestiniens pour la Cisjordanie, Tawfik Tirawi.

Il a ajouté que l'Etat hébreu avait demandé à ses interlocuteurs de mettre un terme aux violences, ce à quoi les Palestiniens ont répliqué qu'ils se bornaient à se défendre. Une seconde rencontre est prévue aujourd'hui dans la bande de Gaza.

La tenue de ces deux réunions marque le premier résultat de la mission de bons offices de l'émissaire américain au Proche-Orient, William Burns.

Les précédentes rencontres n'avaient pas permis

de rétablir la coopération en matière de sécurité, qui existait depuis l'établissement de l'Autorité palestinienne, en 1994. Cette coopération entre Israéliens et Palestiniens a veulé en éclats avec la nouvelle vague de violences meurtrières, entamée le 28 septembre dernier.

Le premier ministre israélien, Ariel Sharon, a affirmé qu'il «s'attendait à une déclaration inconditionnelle de cessez-le-feu et à son application» à l'issue des deux réunions d'hier et d'aujourd'hui, portant, a-t-il précisé, sur la sécurité en Cisjordanie pour la première, et sur celle de la bande de Gaza pour la seconde.

Les Palestiniens n'ont pas fait de commentaires mais, contrairement aux Israéliens qui veulent s'occuper d'abord de la violence puis de la politique, ils ont insisté ces derniers jours pour traiter de front et lier les deux dossiers, le ministre du Plan, Nabil Shaath, souhaitant qu'il en sorte un programme d'application des recommandations internationales pour la fin des violences et la reprise du processus de paix.

La crise macédonienne

Le gouvernement survivra

REUTERS

Skopje — Le nouveau gouvernement d'union nationale macédonien multiethnique a finalement réglé hier le différend qui le menaçait d'éclatement, au sujet du pacte conclu entre les membres politiques albanophones de la coalition et les rebelles, en vue de mettre un terme à huit mois d'insurrection dans le nord du pays.

À l'issue de sa rencontre avec le chef de la diplomatie européenne, Javier Solana, la coalition gouvernementale a fait une déclaration selon laquelle «la crise ne peut être résolue que par la collaboration politique pacifique entre tous les représentants démocratiquement élus».

Les partis slaves de la coalition et les Occidentaux avaient fermement condamné le pacte conclu en secret entre membres albanophones de la coalition et rebelles albanophones, censé favoriser l'entrée de ces derniers dans le processus politique.

Dans sa déclaration d'hier soir, la coalition dit avoir réglé la question en affirmant que le document controversé «n'était plus d'actualité».

Sur le terrain, l'offensive macédonienne contre les rebelles albanophones s'était poursuivie. L'artillerie et les hélicoptères macédoniens sont entrés dans Matejce, village contrôlé par les rebelles de l'Armée de libération nationale (UCK), comme une dizaine d'autres villages de montagne au nord de la capitale Skopje.

Selon l'armée, les positions tenues par les rebelles à Matejce ne sont plus très nombreuses. Le ministre macédonien de la Défense a déclaré que 2000 civils ont fui les environs de Matejce.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a estimé que de 5000 à 10 000 civils pourraient être pris au piège des bombardements et a exhorté les parties à conclure un cessez-le-feu, sans quoi une nouvelle crise humanitaire majeure risquerait de s'abattre sur les Balkans.

Demande d'abandon du dossier Pinochet

AGENCE FRANCE-PRESSE

Santiago — Le procureur de la Cour d'appel de Santiago, Raul Rocha, a recommandé hier de classer le dossier concernant l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet, une recommandation sur laquelle devra prochainement se prononcer la cour.

Le procureur de la cour a répondu favorablement à une requête des avocats de la défense du général Pinochet, qui avaient demandé de classer le dossier en raison de la détérioration de la santé mentale de leur client, âgé de 85 ans. Cette recommandation doit à présent être approuvée ou rejetée par l'une des chambres de la cour lors d'une prochaine audience, dont la date n'a pas encore été précisée.

«Cela ne nous surprend pas. C'est quelque chose à quoi nous nous attendions», a déclaré Carmen Hertz, l'une des juristes représentant les parties civiles contre le général Pinochet, en apprenant la décision du procureur. «Il y a une pression énorme pour que le classement aboutisse», a estimé cette avocate, qui avec ses collègues a demandé à ce que Pinochet soit jugé comme «auteur» des crimes de la Caravane de la mort et pas seulement pour les avoir couverts.

Le commandant en chef des armées, le général Ricardo Izurieta, a indirectement appuyé la demande des avocats de l'ex-dictateur en se déclarant confiant dans le fait que la justice laisserait «tranquille» le général Pinochet, selon une interview publiée lundi par le quotidien *La Tercera*.

EN BREF

Le Pakistan accepte l'invitation

(AP) — Le chef de l'Etat pakistanais, le général Pervez Musharraf, a annoncé hier avoir accepté la proposition de l'Inde d'ouvrir des négociations portant notamment sur le Cachemire, que revendiquent les deux pays. «J'accepte l'invitation faite à mon épouse et à moi-même et nous nous rendrons en Inde avec grand plaisir», a déclaré le numéro un pakistanais dans une lettre au premier ministre indien, Atal Bihari Vajpayee. L'Inde et le Pakistan contrôlent chacun une partie du Cachemire, région à cheval sur l'Himalaya, mais en revendiquent la totalité. Ces revendications ont été à l'origine de deux des trois guerres qui ont éclaté entre ces deux pays depuis en 1947.

Reconnus coupables
(AP) — Un tribunal de New York a reconnu coupables hier quatre sympathisants du milliardaire saoudien Oussama Ben Laden d'association de malfaiteurs en vue de commettre les attentats de l'été 1998 contre les ambassades américaines de Tanzanie et du Kenya, qui ont fait en tout 224 morts. Le jury populaire du tribunal fixera la peine ultérieurement, conformément à la pratique judiciaire américaine.

Combats en Afghanistan
(AFP) — L'opposition armée afghane de l'Alliance du nord a tué 35 combattants talibans et fait 11 prisonniers, dans le nord de l'Afghanistan, a affirmé hier l'ambassadeur afghan en exil du président Burhanuddin Rabbani. Des forces talibanes ont attaqué lundi la localité de Tchou, à 40 kilomètres au sud de Taloqan (chef-lieu de la province de Takhar).



Édition de juin 2001

Les ailes du Québec

Grand dossier aéronautique

La chasse aux 50 trésors

Un guide de tourisme scientifique pour les amateurs de curiosités insolites
GRATUIT DANS L'ÉDITION DE JUIN

Aussi: Les planètes en vedette: série à suivre dans les 12 prochains numéros

redécouvrez
Science
www.CyberSciences.com

É D I T O R I A L

À chacun son barrage

Coup sur coup, deux dirigeants du gouvernement du Québec sont intervenus récemment pour défendre la construction de barrages hydroélectriques. Bonne nouvelle pour les uns, cette orientation volontariste ne présente malheureusement pas les conditions propres à toute politique de développement durable.

La semaine dernière, le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, présentait le nouveau régime d'exploitation des futures petites centrales hydroélectriques par l'entreprise privée. Cette semaine, en entrevue au *Devoir*, le premier ministre Landry en rajoutait, affirmant avoir donné le feu vert à Hydro-Québec pour tous les projets en mesure de répondre à l'importante demande d'énergie des Américains. «Faites de l'hydraulique, faites-en tant que vous pouvez», a lancé M. Landry.

Compte tenu de la demande croissante des Nord-Américains, dont nous-mêmes, pour l'énergie, Hydro-Québec doit être en mesure de répondre aux besoins. Faut-il pour autant construire barrages et lignes de transport afin de répondre à la demande américaine? L'an dernier, Hydro-Québec a exporté pour une valeur de 2,3 milliards de dollars d'électricité à prix élevé sur le marché libre américain et acheté pour une valeur de 1,7 milliard de dollars sur le même marché à des heures et des moments de l'année où le prix était au plus bas. On ne parle donc plus de ventes fermes comme par le passé mais de gestion en temps réel du flux d'énergie afin de profiter des écarts de prix à l'achat et à la vente. L'opération est rentable, il faut la pratiquer, mais dans la mesure où l'on ne s'engage pas

dans des programmes de construction d'abord destinés à l'exportation et dont les conséquences sur notre environnement sont toujours dramatiques.

On a vu récemment le président Bush annoncer qu'il entendait intensifier la construction de centrales de production d'énergie au lieu de mettre en place des programmes musclés d'économie d'énergie. Ce choix fortement contesté ne sera pas sans conséquences pour l'environnement. Et nous: jusqu'où sommes-nous prêts, comme société, à sacrifier certains coins de pays pour profiter du marché américain de l'énergie?

Notre gouvernement semble lui aussi avoir fait le choix de répondre à l'augmentation de la demande d'énergie au lieu d'intervenir pour limiter la consommation. Pour le moment, le seul obstacle à cette course semble provenir des autochtones, qui refusent d'aliéner leurs terres au nom du développement du Sud, et des groupes de citoyens qui, tels ceux du Val Saint-François et de l'Ouataouais, refusent que de nouvelles lignes de transport viennent briser l'harmonie du paysage.

Dans la même ligne de pensée, l'aliénation prochaine à l'entreprise privée du potentiel hydraulique de 36 petites rivières pose à l'encore de sérieuses questions. Certains sites identifiés par Québec pour être cédés au plus offrant par appels d'offres sont des trésors patrimoniaux dont l'exploitation fait freind. Pourquoi reprendre un tel programme malgré les recommandations de la commission Doyon, qui avait dressé un bilan désastreux de la première phase de privatisation des projets de petites centrales, malgré aussi le prix de revient plus élevé pour Hydro-Québec qui devra acheter cette électricité qu'elle serait en mesure de produire elle-même à meilleur coût? Pourquoi, sinon pour des raisons politiques d'intervention du gouvernement en région?

L'hydroélectricité est une forme d'énergie plus propre que les autres, mais sa production et son transport entraînent tout de même des modifications significatives à notre environnement. Est-on certain que les choix qui sont faits présentement en notre nom par le gouvernement vont dans le sens du développement durable? Malheureusement, il faut répondre non.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

Le racisme britannique

Depuis trois jours maintenant, la ville d'Oldham, à la périphérie de Manchester, est le théâtre d'affrontements interethniques d'une rare violence. Les lancers de pierres, les voitures que l'on brûle, les injures racistes ponctuent le rythme d'une ville ouvrière de 220 000 habitants dont 12 % de Pakistanais venus s'installer là, aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale, pour travailler dans les usines de coton. Dans la foulée de cette dégradation des liens entre communautés, les leaders politiques en ont profité, si l'on ose dire, pour accuser tel parti.

Alors que la présente campagne électorale en était à ses balbutiements, William Hague, le leader du Parti conservateur, a annoncé que s'il était élu premier ministre, il modifierait le cadre législatif balisant l'immigration et le droit d'asile de manière à mieux cadencasser les portes du royaume. Cette promesse faisait suite à une augmentation constatée de migrants qui souhaitent travailler en Grande-Bretagne parce que les lois du travail y sont devenues, sous la poussée des associations patronales, beaucoup plus laxistes que sur le continent. Toujours est-il que Hague a adopté une ligne politique susceptible de favoriser une capitalisation sur la culture d'assiégés qui est aussi courante là qu'en Italie ou en Autriche, ainsi que l'ont illustré les derniers rendez-vous électoraux.

C'est d'ailleurs cet objectif à l'esprit, celui consistant à encaisser la prime au racisme, que le British National Party, l'équivalent anglais du parti de l'Autrichien Jörg Haider, décidait, il y a dix-huit mois de cela, que son chef, Nick Griffin, se présenterait dans le comté de... Oldham. Il n'en fallait pas plus pour que le National Front, l'équivalent britannique de la Ligue du Nord d'Umberto Rossi, décide de concentrer son tir dans ce comté sans pour autant y présenter un candidat afin de ne pas nuire à Griffin.

Et voilà que, depuis plusieurs semaines maintenant, ces deux formations d'extrême droite, ces deux partis fascistes, font campagne contre «les bronzés» en proposant d'ériger des murs sanitaires, comme le souhaitait, par exemple, Haider. Par mur sanitaire, on entend l'érection de murs séparant les territoires qu'habitent différentes communautés. Toujours est-il que, selon les premiers rapports de police consacrés aux émeutes des derniers jours, les activités poursuivies par ces deux partis dans le comté d'Oldham sont à l'origine des affrontements.

Curieusement, les témoins des principaux partis, Tony Blair, William Hague et Charles Kennedy, passent leur temps à se créer mutuellement le chignon sur cette question alors qu'ils devraient montrer du doigt l'hydre grise qui n'a pas épargné, loin de là, le Royaume-Uni.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Le recyclage d'églises en mausolées?

Depuis quelque temps, on dénote, dans la ville aux cent clochers ainsi qu'un peu partout au Québec, un intérêt certain pour la conservation d'églises dites patrimoniales ou qui présentent, à tout le moins, une certaine valeur culturelle ou architecturale. Cet intérêt survient au moment où pèse la menace de voir certains de ces temples d'un riche passé religieux passer aux mains de promoteurs qui rêvent de les transformer en condos, en... centres de thalassothérapie ou que sais-je encore.

La chronique de Jean-Claude Leclerc, intitulée «Ces églises en trop» (*Le Devoir*, 14 mai 2001), constitue une remarquable synthèse de la problématique en plus de dresser une série de formules et de priorités en la matière. L'engagement pour le sujet à tout récemment été confirmé quand le maire de Montréal, Pierre Bourque, a avancé l'idée de transformer certaines églises en immeubles qui pourraient abriter des services municipaux dans les futurs arrondissements de la métropole.

Il est cependant un autre usage qui mériterait d'être examiné: celui de transformer certaines de ces églises en mausolées, ou columbariums, dans lesquels reposeraient les cendres de nos disparus. Cela aurait comme mérite non seulement de préserver l'intégrité des temples en question mais aussi d'en conserver l'aspect sacré. Il est étonnant que les grandes maisons funéraires n'aient pas encore saisi l'occasion d'en faire la proposition et qu'aucune expérience-pilote n'ait été tentée à ce chapitre.

Depuis les dernières décennies, on assiste

plutôt à la construction, à coups de plusieurs dizaines de millions de dollars, de véritables «funéplex» dont la modernité de l'architecture laisse parfois à désirer.

Afin que les églises qui présentent une valeur culturelle ou architecturale certaine ne soient pas «envoyées chez le diable» ou qu'elles constituent d'éventuels «poids immobiliers» pour les générations futures, des idées s'imposent, et tout de suite.

Roger Desautels
Hudson, mai 2001

René Lévesque et son monument

Le monument de René Lévesque est trop petit, pourtant, il est grandeur d'homme. Faut-il le mesurer six pieds pour compter?

Il nous semble que c'est l'occasion propice pour valoriser les hommes de petite taille qui ont pu surmonter le ridicule et les autres outrages de personnes malveillantes et bornées.

C'est aussi l'occasion de rassurer les jeunes qui poussent (grandissent) lentement et leurs parents inquiets qui harcèlent les officines médicales pour obtenir des hormones de croissance (qui, à ce propos, n'ont aucun effet s'il n'y a pas de déficience.)

La grandeur de l'homme et de la femme ne se mesure pas à la taille ou à la beauté physique mais bien à la grandeur d'âme, à l'humanisme et au dévouement.

Le monument à M. Lévesque est, dit-on, conforme à sa personnalité humble et simple. Pourquoi voudrait-on lui ajouter des pouces ou encore un air hautain en le plaçant sur un piédestal?

Les passants, et surtout les jeunes, aiment le toucher, l'admirer et en garder un bon souvenir. N'est-ce pas un grand compliment à l'artiste qui l'a si bien représenté et un clin d'œil à la population qui l'a tant écouté?

Mimi Belmonte
Pédiatre endocrinologue
Claude Paré
Pédiatre néonatalogue
Mai 2001

Pourquoi se donne-t-on un gouvernement?

Dans la nuit du mercredi 23 au jeudi 24 mai 2001, le carburant régulier est passé de 78,9 ¢ le litre à 86,9 ¢ le litre sur la Rive-Sud, soit une différence de 8 ¢ le litre en moins de 24 heures.

Un baril de carburant compte 180 litres; faites le calcul du coût d'augmentation facturé à l'automobiliste et vous constaterez que c'est du vol puisque, sur le marché libre, les augmentations du prix du baril de pétrole sont de beaucoup inférieures.

Ces augmentations surviennent toujours le jour de paie pour les plus vulnérables, est-ce un hasard?

Maintenant, il faut se poser la question suivante: pourquoi se donne-t-on un gouvernement?

Tous les politiciens nous disent que nous entrons dans la société dite de l'intelligence artificielle. N'y aurait-il pas moyen d'accommoder ceux qui voudraient conserver un peu de place à l'intelligence humaine?

André Mainguay
Longueuil, 24 mai 2001

LIBRE OPINION

Comment stimuler l'intérêt des jeunes pour la science?

SIMON JASMIN

Président du Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec (CNCS-FEUQ)

Face à la pénurie tant de futurs scientifiques que d'enseignants en sciences au secondaire, plusieurs solutions ont été envisagées pour accroître l'intérêt des jeunes envers ces carrières. L'une de ces solutions, proposée lors du congrès de l'ACFAS et qui a d'ailleurs suscité des réactions mitigées, concerne la possibilité pour les «scientifiques» (titulaires d'un baccalauréat ou plus dans une discipline scientifique) d'enseigner après une formation pédagogique appropriée en mode accéléré d'une année et demie à deux ans. Outre le fait de permettre l'accès à l'enseignement au secondaire à de nombreux étudiants ne provenant pas des facultés des sciences de l'éducation, on croit que cela permettrait de transmettre davantage la passion des sciences aux jeunes. On réglerait du même coup la pénurie actuelle et anticipée. Rien de tel, croit-on, qu'un passionné pour susciter l'intérêt...

Le Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec (CNCS-FEUQ) croit pourtant qu'il est faux de penser que le simple fait d'accroître le nombre de professeurs qualifiés en sciences stimulera à lui seul l'intérêt des jeunes pour ces disciplines. Le manque de jeunes se dirigeant vers les sciences n'est pas le cœur du problème mais bien le symptôme d'une situation beaucoup plus problématique: l'absence d'une culture scientifique «populaire» vivante hors des lieux traditionnels et formels d'apprentissage. On sait bien que des enfants initiés aux arts ou aux sports

en très bas âge, mis en contact avec ces univers et ce que ceux-ci peuvent leur apporter dans leur vie quotidienne, ont beaucoup plus tendance à développer un intérêt marqué pour ces domaines que ceux qui ne les découvrent que par l'entremise de l'enseignement formel. Pourquoi serait-ce différent dans le cas des sciences? Certes, l'apport des scientifiques à la transmission des connaissances scientifiques et de l'intérêt de la science par l'enseignement est incontestable, mais il n'est qu'un des éléments de la solution. Des énergies beaucoup plus soutenues devraient aussi être investies dans la création et le maintien d'une culture scientifique vivante et de qualité dont l'ensemble de la population québécoise bénéficierait.

Pour y arriver, nous devons mettre en place des moyens concrets de diffusion des connaissances et de collaboration avec la communauté scientifique et universitaire du Québec. Il faut donc que des mécanismes soient créés afin de favoriser les échanges entre les organismes de culture scientifique et ceux qui font la recherche, soit les professeurs, les chercheurs et les étudiants. La communauté scientifique doit s'impliquer davantage dans la réalisation de cet objectif. Cet échange doit se faire d'une part par la rédaction d'articles de vulgarisation scientifique et d'autre part par leur diffusion massive par les canaux privilégiés: revues de vulgarisation scientifique (par exemple, *Québec science*, *Découvrir*), émissions télévisuelles et radiophoniques (par exemple, *Découverte*, feu *Les Débrouillards*, feu *Les Années-lumière*).

Toutefois, on se heurte ici à quelques difficultés. Une première a trait à la diffusion de ces articles en français et une seconde concerne la diffusion elle-même. En effet, le manque de ré-

seaux de diffusion de publications en français est néfaste tant pour les scientifiques québécois qui désirent publier que pour les lecteurs potentiels. Il est donc également important pour nous que le gouvernement, par l'entremise tant du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie que du ministère de la Culture et des Communications, veille à l'existence d'un réseau québécois de diffusion des publications scientifiques, et ce, en français, en partenariat, si possible, avec d'autres communautés francophones.

C'est en favorisant l'émergence d'une culture scientifique forte au Québec et en s'assurant que tous peuvent y avoir accès que nous éveillerons un véritable intérêt et une véritable passion pour la science, tant chez les jeunes que dans la population en général. Créer et entretenir une culture scientifique vivante et de qualité, c'est avant tout favoriser l'accès direct aux connaissances issues de la recherche scientifique. La vulgarisation scientifique permet non seulement cette initiation aux savoirs scientifiques mais aussi la connaissance de ses applications et les enjeux que celles-ci entraînent pour le développement sur les plans social et culturel qu'économique. En conséquence, les choix qu'un individu sera amené à faire face aux multiples développements occasionnés par la recherche scientifique seront éclairés et sa participation au débat s'en trouvera facilitée.

Bref, démocratiser le savoir scientifique — car c'est aussi de cela qu'il s'agit lorsqu'on parle de transmettre une culture scientifique —, c'est aussi mettre en place les conditions propices et favorables tant à l'éveil scientifique chez les jeunes qu'à l'exercice par les individus de leur citoyenneté.

IDÉES

Lettre à Dyane Adam, Commissaire aux langues officielles

La métropole bilingue d'un Québec français...

LOUIS DUCLOS
Ex-député fédéral libéral

Chère Dyane, En raison de notre amitié, j'ai suivi au cours des dernières semaines avec une attention particulière, mais également avec stupéfaction, le débat suscité par vos interventions devant les tribunaux en vue de la défense des droits linguistiques des minorités de langue officielle. Connaissant votre attachement au Québec et à la langue française, je dois vous confier que je ne parviens pas à comprendre comment vous pouvez cautionner, en défendant l'indéfendable, la mauvaise foi qui caractérise trop de nos concitoyens anglophones et même certains francophones quand il s'agit d'égalité linguistique en ce pays.

C'est en effet faire preuve de mauvaise foi que prétendre que les minorités francophones hors Québec et la minorité anglophone québécoise doivent bénéficier rigoureusement des mêmes garanties constitutionnelles sur le plan linguistique. C'est comme si on osait prétendre que le pot de fer est tout autant à risque que le pot de terre lorsqu'ils sont appelés à s'entrechoquer.

C'est sans doute cette vision tronquée du rapport de force entre les deux principaux groupes linguistiques du Canada qui amène le Commissariat aux langues officielles à confondre allégrement la mesquinerie du gouvernement Harris à l'endroit de la communauté franco-ontarienne dans l'affaire de l'hôpital Montfort d'Ottawa avec la bataille héroïque que livre le Québec pour assurer la prépondérance du français sur son territoire tout en respectant les droits fondamentaux de sa minorité de langue maternelle anglaise.

Vous conviendrez avec moi que cette minorité qui assimile encore la majorité des immigrants que reçoit le Québec et qui contrôle elle-même toutes les institutions (écoles, collèges, universités, hôpitaux, journaux, postes de radio et de télévision...) dont elle a besoin pour assurer son épanouissement en cette terre d'Amérique, anglophone à 98 %, a toutes les caractéristiques du pot de fer. Quant au groupe franco-ontarien, vous savez mieux que moi que l'assimilation au profit de l'anglais y fait de tels ravages qu'il est aussi fragile que le pot de terre. À ce sujet, je me souviendrai toujours d'un bref séjour à Sudbury, en 1997, où j'avais pu constater que le français était presque totalement absent de l'affichage commercial dans cette ville comptant pourtant 35 % de francophones.

Cela étant, il serait tout à fait aberrant de comptabiliser comme membres de la communauté anglophone, comme vous le préconisez, tous les allophones qui n'ont pas le français comme langue d'usage et de gonfler ainsi le nombre d'arrondissements de la nouvelle ville de Montréal ayant droit à un statut bilingue. En effet, si la Cour supérieure devait

vous donner raison, c'est l'objectif même de francisation du Québec de la Charte de la langue française qui serait sérieusement compromis. À titre d'exemple, et j'espère que vous en êtes consciente, votre victoire devant la cour aurait comme conséquence d'imposer au Québec l'obligation de consentir à plus ou moins brève échéance, compte tenu du recul constant de la population francophone sur l'île de Montréal, un statut bilingue à l'ensemble de la nouvelle ville issue des fusions. Or celle-ci constitue le cœur et le moteur de ce Québec qui doit être aussi français que la province d'Ontario est anglaise. Vous voyez d'ici la belle affaire: un Québec français dont la métropole aurait un statut bilingue! Est-ce que vous souhaitez qu'une telle absurdité se matérialise?

En fait, je m'explique difficilement comment vous avez pu accepter de vous associer à la contestation de la politique linguistique du Québec par ces groupes anglophones revanchards qui sont généreusement subven-

tionnés par le gouvernement fédéral et qui n'auront de cesse que le jour où la Charte de la langue française aura été totalement démantelée. Les propos extrémistes et ridicules qu'ils tiennent à l'appui de leur cause démontrent bien qu'ils ne méritent pas que vous leur serviez de caution. Je crains malheureusement que vous n'ayez guère le choix et que ce soit là le prix à payer pour vos dédouaner aux yeux de ces fanatiques ontariens qui n'apprécient aucunement votre intervention, fort légitime d'ailleurs, devant la Cour d'appel de l'Ontario pour empêcher que l'hôpital Montfort ne devienne un gros CLSC à l'instigation du gouvernement Harris.

Je sais, chère Dyane, que vous baignez à Ottawa dans un milieu où le Québec est constamment mis au pilori. Je le sais parce que j'en ai fait personnellement l'expérience pendant une décennie. Heureusement, je crois que vous avez la force de caractère nécessaire pour vous soustraire éventuellement à cette obsession antiquébécoise. Je vous le souhaite de tout mon cœur.

Alain-Robert Nadeau



Le cirque

La semaine dernière, un juge de Corpus Christi, une ville au sud de San Antonio, au Texas, a ordonné à 21 délinquants sexuels de placer des écriteaux devant leur résidence sur lesquels on devrait lire ce qui suit: «Danger, un délinquant sexuel habite ici.» Cette mesure est assortie d'une obligation analogue selon laquelle les délinquants sexuels doivent apposer des autocollants arborant le même message sur le pare-chocs de leur véhicule automobile. Les plus chanceux seront soustraits à ces deux premières mesures mais devront néanmoins envoyer personnellement une lettre à tous les résidents de leur quartier afin de les informer qu'ils sont des délinquants sexuels.

Pour le juge Manuel Banales, dont les décisions ne peuvent certainement pas être qualifiées de banales, cette ordonnance ne fait que mettre en application la loi texane qui oblige les délinquants sexuels à s'enregistrer auprès des autorités publiques. «L'idée essentielle, dit-il, c'est que tout le monde vous surveille.» Cette obligation émanant du pouvoir judiciaire s'ajoute à celles adoptées par le pouvoir législatif de l'Etat du Texas. En plus d'exiger l'enregistrement des délinquants sexuels, la loi texane permet la divulgation de renseignements nominatifs sur Internet et autorise le ministère de la Sécurité publique à envoyer des cartes postales aux voisins des délinquants sexuels.

Cette obligation faite aux individus condamnés pour atteinte aux mœurs publiques n'est cependant pas nouvelle. En Californie, par exemple, c'est depuis 1947 que les délinquants sexuels sont obligés de s'enregistrer auprès du poste de police le plus près de leur résidence. Pis encore, les rapports homosexuels entre adultes consentants, décriminalisés depuis 1976, figurent dans la banque de données californienne!

Mais l'effervescence du débat entourant la constitution de tels registres et l'obligation corrélative, pour les délinquants sexuels, de s'y enregistrer résultent de l'adoption d'une loi par le Congrès en 1996, laquelle enjoint aux autorités étatiques concernées d'exercer une surveillance permanente des délinquants sexuels. Cette loi, dite de Megan, a été ainsi nommée à la mémoire de Megan Kanka, une fillette de quatre ans du New Jersey qui a été violée puis tuée par un délinquant sexuel en liberté conditionnelle qui habitait en face de chez elle. Croyez-le ou non, cette attitude panoptique est même devenue une attraction des plus courues dans les foires de certains comtés de la Californie. Inaugurée par le ministre de la Justice, le stand de Megan permet au simple quidam de consulter les ordinateurs du ministère de la Justice afin de savoir si des déviants sexuels habitent son quartier.

Vous croyez que cette attitude puritaine est l'apanage exclusif de nos voisins du Sud? Détrompez-vous! C'est, à ma grande surprise, l'une des questions de l'heure au Canada. Il y a deux semaines, le ministre de la Justice de la Saskatchewan, Chris Axworthy, avertissait Anne McLellan, ministre fédérale de la Justice, que si son gouvernement n'agissait pas, il paraitrait personnellement un projet de loi visant à doter sa province d'un registre pour délinquants sexuels. Et cela, sans compter que le 10 mars dernier, la Chambre des communes appuyait une motion de l'Alliance canadienne, laquelle prévoyait que le gouvernement fédéral devrait établir un registre national des délinquants sexuels avant le 30 janvier 2002.

Ce n'est pas tout. Emboîtant le pas à la législation de l'Ontario, qui faisait adopter le 12 avril 2000 la Loi à la mémoire de Christopher Stephenson, visant à créer et à tenir un registre des délinquants sexuels en vue de protéger les enfants et les collectivités, la législature de la Colombie-Britannique a récemment adopté une loi qui permet au gouvernement de la province d'exercer une étroite surveillance des délinquants sexuels. La Christopher's Law, comme on désigne dorénavant la loi ontarienne, a été la première au pays à importer, si je puis m'exprimer ainsi, la Megan's Law. Que nous faut-il penser de tout cela?

La première question qui se pose est celle de savoir si cette mesure, qui semble prendre de plus en plus l'allure d'un cirque, peut véritablement avoir un effet protecteur. Ne contribue-t-elle pas, au contraire, à susciter des craintes obsessionnelles, voire une psychose au sein de la population? Des mesures comme celles ordonnées par le juge Banales n'ont-elles pas l'effet d'attiser la vindicte populaire? Que dire alors de la réinsertion sociale des délinquants sexuels? Déjà, des criminologues américains s'interrogent sur l'effet de cette oppression des délinquants sexuels, de laquelle résulte un phénomène nouveau: le Megan's flight, lui-même responsable de la constitution d'un nouveau groupe d'exclus (les délinquants sexuels) qui, de l'étrangeté à la clandestinité, désespèrent d'échapper à la vindicte populaire.

Il faut dire aussi que l'adoption d'une législation qui oblige l'identification des délinquants sexuels et la création d'un site Internet est moins coûteuse à court terme et plus payant d'un point de vue électoral que la prise en charge médicale et pluridisciplinaire des délinquants sexuels. Cette tendance américaine qui détourne les ressources budgétaires étatiques du secteur sanitaire et social vers le secteur policier et judiciaire est emblématique. A mon avis, cette mesure devrait être répudiée par la ministre de la Justice et aussi, il faut l'espérer, inconstitutionnalisées par la Cour suprême du Canada.

alain-robot.nadeau@sympatico.ca

Alain-Robert Nadeau est avocat et docteur en droit constitutionnel.



Dyane Adam

CHARLES-H. LECLERC

Le cas Jeffords

L'accident de parcours

PIERRE VADEBONCEUR
Écrivain

L'épisode Jeffords repose tout de même sur une arithmétique ténue — un seul vote individuel, un fil, un minuscule hasard —, trop ténue pour qu'on puisse croire à une mise en échec définitive des effarants politiques de George W. Bush. Comment imaginer que des géants de l'économie contrôlant plus que jamais la politique des États-Unis et venant presque de crier victoire se laissent refouler comme ça? On manœuvrera, on jettera du lest, abandonnant telle politique pour garder telle autre, on fera pression, on corrompra qui il faudra, on prendra appui sur l'ultracapitalisme et le nationalisme impérialiste de beaucoup d'éléments des deux partis, on y mettra le temps qu'il faudra, mais il serait naïf de penser que les forces intéressées, écrasantes, se laisseront déstabiliser, à terme, au point de perdre la partie, du moins sur les questions de réarmement, d'occupation militaire de l'espace, de politique orientale, de domination mondialiste de l'économie sur la politique, de loin les plus alarmantes.

En quelques mois se sont dessinées les visées de l'extrême droite américaine libérée! Les pires nouvelles arrivaient coup sur coup. Ce qui allait se passer n'était pas sans rappeler le développement subit et forcené de la machine de guerre allemande dans les années 30 (sans les déploiements maritimes, ni la rhétorique de l'insulte, ni le despotisme avoué: les républicains au pouvoir s'en tiennent aux actes, derrière le paravent de la Constitution et de la «démocratie»). La rapidité avec laquelle tout se décidait trahissait une volonté de puissance qu'on est forcé d'interpréter. Quelle mégapolitique était en marche? Que s'empressait-on d'installer qui, dès le début, serait irréversible? Qu'était-ce que ce coup de force international, sinon celui d'une volonté de mettre la politique américaine et donc la politique mondiale dans une fatalité dont elles ne pourraient plus sortir? Le bouclier antimissiles. L'armement de Taïwan. Puis le



JIM BOURG REUTERS

Le sénateur américain James Jeffords.

concept si belliqueux de la militarisation de l'espace. La répudiation du protocole de Kyoto. Le développement et l'accaparement projetés de toutes les sources d'énergie, nationales ou non, polluantes ou non, accessibles pour les États-Unis, déjà démesurément dilapidateurs. Enfin, par-dessus les États et contre eux, avec leur concours, d'ailleurs, on poursuivait l'instauration antipolitique de l'ordre économiciste, malgré et à la faveur d'un verbiage soi-disant démocratique, comme à Québec.

Comment peut-on croire que cette machine reculera d'une manière définitive à la suite d'un accident de parcours? Même dans la population, il y avait plutôt un mouvement pour accepter l'aberration. Et l'Europe même ne savait plus trop comment s'asseoir. À suivre, par conséquent.

Le Canada craint l'immigration africaine

DENIS LAROSE
Chelsea

Àu début des années 70, j'ai travaillé comme étudiant au service d'immigration Canada à Paris. Nous devions étudier les demandes provenant de certains pays européens et africains.

J'avais reçu l'instruction d'évaluer de façon beaucoup plus stricte les demandes provenant d'Afrique afin de faire en sorte que les demandeurs n'atteignent pas le nombre de points requis pour avoir la chance d'émigrer au Canada. Nous avions vite fait de les faire échouer mais il ne fallait pas leur envoyer la réponse tout de suite. Il fallait attendre un mois pour envoyer la lettre de refus afin de donner l'impression que leur dossier avait été étudié à fond.

Au cours des 30 dernières années, j'ai eu l'occasion de visiter à quatre occasions l'un de ces pays africains, le Maroc. Lors de ma première visite, dans les années 60, j'avais été fortement impressionné par l'odeur des fleurs d'orange à l'ouverture des portes de l'avion et j'avais été très bien accueilli par des juifs marocains de la région de Fès.

Le Maroc est un pays très tolérant et il n'a jamais persécuté sa minorité juive. Sa population de 30 millions d'habitants est jeune et dynamique.

Lors d'une quatrième visite au Maroc, cette année, j'ai rencontré une personne avec qui j'échangeais depuis quelque temps, entre autres sur la musique sacrée. Cette personne m'a appris qu'il y avait un festival de musique sacrée à Fès au Maroc (<http://www.festival.org/>). En tant que membre du Festival de musique sacrée de l'Outaouais, j'ai été impressionné par le programme «mondial» de cette organisation (musique de l'Inde, du Maroc, de l'Égypte, des

États-Unis, de la France).

J'ai invité mon ami à venir me visiter au Canada pour découvrir le Festival de jazz de Montréal et le Festival international de musique de chambre d'Ottawa. Il a fait une demande de visa de séjour soigneusement préparée.

La demande a été refusée malgré le fait que j'avais garanti de pourvoir à tous ses frais. Le refus est irrévocable. Il faut aller devant la Cour fédérale pour contester cette décision. Pourquoi? Parce que des gens comme lui (il est pourtant bien éduqué et a l'intention de retourner au Maroc) font des demandes de statut de réfugié. Il risque de vouloir immigrer au Canada. Sa demande est refusée sans aucune possibilité d'appel.

Donc, pour pouvoir revoir mon ami marocain, je devrai aller passer mes vacances dans un pays étranger car le Canada refuse tous ces touristes qui pourraient vouloir immigrer au Canada.

Il est à croire que c'est un crime que de vouloir immigrer au Canada. Il me semble qu'une telle politique radicale, inflexible et négative nuit énormément à l'industrie touristique canadienne. Combien de touristes potentiels sont refusés tous les jours? Combien de Canadiens doivent sortir de leur pays pour pouvoir rencontrer leurs amis?

Je me suis laissé dire par un directeur de personnel d'un grand hôtel que le Service d'immigration canadien avait une horreur de tous les résidents nord-africains et qu'il était pratiquement impossible de faire venir les gens les plus qualifiés, grands chefs ou non, de ces pays. La discrimination systématique des années 70 au Service d'immigration contre l'Afrique semble donc aussi forte, sinon pire, aujourd'hui qu'il y a 30 ans. Serait-ce par hasard parce que ce sont des pays francophones?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précornt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpéit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante, Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslaina Côté, Martine Côté, Martin Fournier, Veronique Géraud, Anouk Hurlbut, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cor-miers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE, Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Ladleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrrière, Carline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

MY WAY

SUITE DE LA PAGE 1

projet qui porte la marque de l'efficacité technocratique qui caractérisait Pauline Marois au poste de ministre de la Santé et des Services sociaux.

Certes, le gouvernement Landry s'est lancé dans la lutte contre la pauvreté. Mais on attend toujours que le ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité, Jean Rochon, dont M. Landry ne cesse de vanter les capacités, accouche de la stratégie gouvernementale en ce sens. Pour faire bonne mesure, le gouvernement doit ajouter aux 300 millions en trois ans prévus dans son plan de lutte contre la pauvreté les 800 millions consentis aux régions-ressources pendant la même période. Mais même Jean Rochon, esprit systématique et systématique par excellence, ne pourra pas réinventer la roue.

My Way, c'est aussi, avec Bernard Landry, une manie de s'en prendre au messageur. Lors de cette rencontre au Devoir, le premier ministre s'est une fois encore adonné à son sport favori, semble-t-il, en accusant ma collègue Kathleen Lévesque d'avoir traité le candidat défait dans Mercier, Claude Toussaint, d'*«ethnique de service»*. Or c'est M. Toussaint lui-même qui, dans son discours d'investiture en janvier, s'était défendu d'être l'ethnique de service choisi par le Parti québécois pour réparer l'affaire Michaud, une perception publique légitime que le candidat a senti le besoin de dissiper d'emblée.

Pour le reste, Bernard Landry a donc choisi la voie de la continuité, s'inspirant de la prudence qui vient naturellement à un vieux loup. Sur le plan des relations du Québec avec Ottawa, le premier ministre s'en remet à la Conférence des premiers ministres provinciaux, où il développera, avec les autres grosses provinces comme l'Ontario et l'Alberta, espère-t-il, le thème du déséquilibre fiscal, du rapatriement des points d'impôt. Cette stratégie a déjà bien servi Lucien Bouchard, qui avait convaincu Mike Harris, et le gouvernement fédéral avait été forcé de hausser le Transfert social canadien. Bernard Landry prend presque une attitude d'affaires: ce sont des questions d'argent, qui ne tournent pas «autour de concepts philosophiques» ou de changements constitutionnels.

Le Québec n'opéra pas pour l'offensive frontale avec Ottawa. Le gouvernement ne se lancera pas dans une bataille avec le gouvernement fédéral en créant son propre régime d'assurance parentale, par exemple, même si la loi vient d'être adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Plus généreuse que le programme fédéral, l'assurance parentale à la québécoise n'a aucune chance de voir le jour sans l'assentiment plus qu'improbable de Jean Chrétien. Bernard Landry s'y est résigné.

Ne pas faire de vagues pour se faire réelle avec une solide majorité qui permettrait au gouvernement Landry de préparer le prochain référendum. Le terme «partenariat», avec tout ce qu'il comportait de flou artistique, disparaît. La question du prochain référendum portera sur la souveraineté assortie d'une union confédérale, c'est-à-dire le partenariat avec un parlement commun. Même si personne au Canada anglais n'y voit son intérêt. Et tant pis pour la loi C-20, qui interdit ce genre de question, nouvelle variation de la souveraineté association définie il y a plus de 30 ans.

Le style, c'est l'homme, dit l'adage. Peut-on parler d'attentisme tactique dans le cas de Bernard Landry? D'une stratégie patiente dont on verra les fruits vermeils plus tard? Chose certaine, on cherche encore le style Landry, son style de gouvernement, surtout.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledavoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledavoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledavoir.com

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledavoir.com

Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

CONSTERNATION

SUITE DE LA PAGE 1

homicide involontaire; agression sexuelle; crimes graves où il y aurait récidive. Ces jeunes seront passibles dès l'âge de 14 ans de peines pour adultes et on rendra possible la publication de leur nom.

D'autre part, ceux qui auront commis des délits mineurs se verront astreints à des mesures qu'on appelle extrajudiciaires (allant de l'avertissement à l'imposition d'une amende ou à l'obligation de faire des travaux communautaires), au détriment de la possibilité de faire placer le jeune en centre jeunesse afin qu'il suive des programmes de réhabilitation.

«En se concentrant essentiellement sur l'infraction plutôt que sur l'individu, c'est soit qu'on banalise les petits crimes, soit qu'on revient quasiment à la lapidation», a affirmé M. Lamarche, également coordonnateur de la Coalition pour la justice des mineurs, qui regroupe des représentants du monde de la justice, des intervenants sociaux, des policiers, des syndicats et des universitaires. Sans s'opposer aux sanctions extrajudiciaires, qui sont «de bons outils» déjà utilisés par les intervenants, M. Lamarche a dit croire que le succès du Québec repose sur le dosage entre l'intervention auprès des jeunes et ces mesures. «Cette loi va tout à fait à l'encontre de la philosophie de réadaptation sociale que le Québec a développée, a-t-il poursuivi. Le jeune ne sera plus exposé à des programmes qui ont fait leurs preuves mais juste à la prison. Je ne vois pas comment ça va aider un jeune de le faire passer dans la même cellule qu'un Hells Angel.»

«Avec ce projet de loi, on envoie le 1 % des jeunes qui commettent des crimes graves parfaire en prison leur criminalité en les exposant à des modèles criminels adultes tandis qu'on perd la possibilité d'intervenir auprès des autres 99 %, a pour sa part illustré Lucie Delorme, de la DPJ. À l'heure actuelle, les intervenants sociaux traquent un profil de personnalité des jeunes contrevenants pour comprendre ce qui les conduit à com-

mettre un crime. Ces jeunes sont placés en garde ouverte ou fermée dans des centres jeunesse ou ils sont soumis à des programmes de réhabilitation et de responsabilisation afin de réduire les risques de récidive.

Dorénavant, cependant, les peines imposées seront uniformes pour chaque délit donné. L'impact sera grand sur l'avenir des jeunes contrevenants, a dit croire Lucie Delorme, qui a donné en exemple le vol de voiture, perçu comme un délit mineur par la loi. «Certains jeunes peuvent voler une voiture pour s'amuser le temps d'une fin de semaine. D'autres sont cependant impliqués dans des réseaux criminels; ils s'en font un style de vie. Si on ne nous permet plus de distinguer ces deux types de voleurs et, donc, si on n'intervient pas tout de suite auprès de celui qui s'enfonce dans la criminalité, on vient de le perdre pour toujours.»

Diane Trudeau, de la Commission des services juridiques, avait la voix faible lors de notre entretien téléphonique. «Ils viennent de défaire des années de travail», a lancé l'avocate, qui travaille depuis 16 ans en droit criminel adulte et jeunesse et qui est membre de la Coalition pour la justice des mineurs. «Le système pour adultes ne fonctionne pas, on le voit. Mais au moins, en jeunesse, ça nous donnait espoir», a-t-elle dit, déplorant qu'on ait décidé de calquer le système judiciaire juvénile sur celui des adultes.

Mme Trudeau a rappelé que si les libéraux provinciaux ont fait apporter des amendements pour donner au juge le pouvoir d'ordonner la mise sous garde d'un jeune contrevenant, cet ajout tient plutôt du détail technique, l'esprit de la nouvelle loi ne privilégiant plus les mesures qui permettent de soigner le jeune, comme c'était le cas dans la précédente loi fédérale. «Il y a un bon vouloir de tous les intervenants, juges et avocats, à poursuivre sur la même lignée qu'actuellement, a dit Mme Trudeau. Mais je crains que l'Ouest, qui réclame des lois plus sévères pour les jeunes, ne fasse monter une cause jusqu'en Cour suprême. Dès ce moment-là, on n'aura plus le choix.»

CONSCIENCE

SUITE DE LA PAGE 1

cistes, bloquistes, conservateurs et néo-démocrates présents ont voté contre. Le bloquiste Michel Bellehumeur, qui avait livré une lutte acharnée contre le projet de loi (parlant pendant des heures sans interruption en comité pour bloquer les travaux et faisant une tournée du Québec), s'est dit «extrêmement déçu».

«C'est très triste pour les jeunes de voir que les libéraux du Québec ont suivi la ligne du parti. Ils ont fait les suivieux. Si vous regardez les résultats, 143 pour contre 106, j'ai compté vite vite 21 députés libéraux du Québec qui étaient présents. S'ils avaient voté selon l'unanimité du Québec, s'ils avaient bien représenté les Québécois, ce projet de loi ne voyait pas le jour. Il y a un examen de conscience à faire de leur part.»

Cette loi sur les jeunes contrevenants a été décriée au Québec notamment parce que les peines imposées aux jeunes seront désormais uniformes pour un délit donné plutôt que variables selon les besoins de réhabilitation de chaque jeune.

Les quelques députés libéraux québécois interrogés hier après le vote se sont dits à l'aise avec leur position. «Je ne crois pas qu'il y a unanimité», a indiqué Hélène Scherrer, députée de Louis-Hébert. «Pour avoir parlé à plusieurs personnes, le projet de loi a été changé pour corriger la première perspective, qui faisait en sorte qu'on protégeait la société contre les jeunes. Maintenant, on a vraiment mis l'accent sur [le soutien à fournir] aux jeunes adolescents. J'ai travaillé

dans le milieu comme travailleuse sociale et je suis persuadée qu'au Québec, oui, il y avait une bonne loi, mais que cette loi-là vient bonifier la loi actuelle.»

Clifford Lincoln, député de Lac-Saint-Louis, a pour sa part refusé de se faire lier les mains par les groupes de pression ou les intervenants. «Ça ne veut pas dire que, chaque fois qu'il y a des groupes qui s'opposent à quelque chose au Québec, il faut que je les suive. Je suis un homme libre.»

Quant à André Harvey, député de Chicoutimi-Le Fjord, l'unanimité au Québec contre le projet de loi C-7 est selon lui une invention bloquiste. Et si tous les intervenants consultés se sont dits contre, dit-il, c'est parce que «les bloquistes et les péquistes sont infiltrés dans beaucoup d'organisations».

La ministre de la Justice, Anne McLellan, a présenté la loi C-7 comme une loi qui «réflecte les valeurs fondamentales des Canadiens». «En matière de justice juvénile, les gens ont des opinions assez tranchées sur [la façon dont] la société devrait traiter les jeunes contrevenants, a-t-elle reconnu. Je respecte cette diversité de points de vue, mais en bout de piste, c'est la responsabilité du gouvernement d'agir, et c'est ce que nous avons fait.»

La ministre McLellan a rappelé que 206 millions de dollars avaient été prévus pour assurer la transition vers le nouveau système. L'application de la loi pourrait prendre un peu de temps car les intervenants policiers et judiciaires devront recevoir de la formation.

Hélène Buzzetti
De notre bureau d'Ottawa

MENACE

SUITE DE LA PAGE 1

pour ses milieux humides, il a par contre été impérativement invité à la faire récemment par le gouverneur du Vermont, Howard Dean, qui a écrit le 13 avril dernier au premier ministre, Bernard Landry, en invoquant l'entente de réciprocité Québec-Vermont en matière de coopération environnementale pour que la province investisse rapidement l'argent nécessaire au contrôle de cette plante, considérée par le Vermont comme une menace majeure pour un des joyaux naturels.

En effet, la châtaigne d'eau, découverte pour la première fois aux États-Unis en 1859 et qui infeste depuis 1940 la partie sud du lac Champlain, menace désormais d'envahir la partie nord du lac canado-américain où se situe une des plus belles réserves naturelles du Vermont, un milieu humide exceptionnel qui se déverse dans la baie de Missisquoi, explique le gouverneur Howard dans sa lettre, dont copie a été obtenue par Le Devoir.

Il faut dire que la rivière du Sud et la baie de Missisquoi sont séparées l'une de l'autre uniquement par la tourbière de Venise-en-Québec, un de ces milieux humides que les années de hautes eaux relient directement l'un à l'autre. Ce chemin aquatique pourrait précipiter le passage des graines de châtaignes, qui s'accrochent aux troncs, aux branches, aux animaux, aux embarcations, etc. Or la baie de Missisquoi, qui est gorgée de phosphore et d'azote d'origine agricole — au point d'être envahie l'été par des algues bleues toxiques —, serait un endroit de prédilection pour la châtaigne d'eau, qui y paralyserait cependant toute navigation! La baie en question est peu profonde et les châtaignes peuvent prendre racine jusqu'à des profondeurs de cinq mètres!

Le gouverneur du Vermont précise au premier ministre Landry que la châtaigne d'eau a conquis plus de 88 kilomètres dans le sud du lac Champlain parce que ses prédécesseurs avaient baissé la garde devant l'envahisseur et... les budgets! Jusqu'ici, le Vermont a investi plus de 3,5 millions pour contrôler l'expansion des châtaignes d'eau et une somme de 350 000 \$US par an demeure nécessaire pour maintenir les acquis. Le Québec, précise le gouverneur Dean, devrait prendre cette menace au sérieux et investir l'argent nécessaire à l'éradication de la plante jugée comme une menace, du moins du côté américain.

Or le ministère québécois de l'Environnement semble préférer les études plutôt que les plans d'action comme celui mis au point par le Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME) du Haut-Richelieu. Le CIME a demandé une subvention de 50 000 \$ au début de l'année, qui lui a été refusée par le Programme d'aide relatif aux priorités environnementales 2000-01, géré par l'Environnement. Ce ministère a préféré accorder 30 000 \$ à la Société de

conservation des milieux humides du Québec pour «améliorer la protection de la biodiversité des terres humides de la rivière du Sud par l'identification des secteurs prioritaires à protéger et la sensibilisation des propriétaires fonciers concernés», selon le communiqué du MENU du 25 janvier.

Le CIME a préparé un plan d'éradication de 240 000 \$ avec Canards Illimités, qui est prêt à investir à lui seul 120 000 \$ si l'Environnement, la Société de la faune et des parcs (FAPAQ), la Fondation de la faune du Québec et la MRC font une modeste contribution.

Avant-hier, Denise Guoin, du bureau du sous-ministre de l'Environnement, ne pouvait expliquer le refus de la subvention demandée par le CIME. «Mais cela ne veut pas dire que le ministère ne mettra pas, ne trouvera pas d'urgence les 10 000 \$ qu'on nous demande», disait-elle en découvrant le problème. En réalité, la part de l'Environnement a été fixée à 15 000 \$ par année pour les deux prochaines années, selon le plan de financement préparé par le CIME, un plan d'éradication dont la mise en marche devrait débuter dans quelques semaines...

La châtaigne d'eau est «heureusement» une plante annuelle, précise Pierre Bilodeau, du CIME. Elle ne se reproduit pas aussi facilement que la myriophylle à épis, une autre «tueuse de lacs», dont chaque brindille est capable de reprendre racine, ce qui transforme son éradication en multiplication! Mais la châtaigne d'eau produit annuellement une quinzaine de fruits, capables de produire chacun une dizaine de plants, explique le gouverneur Dean dans sa lettre à Bernard Landry. Et le gouverneur précise que les fruits peuvent survivre une bonne décennie dans la vase, ce qui suppose une certaine constance dans les efforts!

Il faut donc, explique Pierre Bilodeau, déraciner la plante mécaniquement entre juillet et la fin d'août, avant qu'elle ne produise ses fruits. Et répéter l'expérience tant qu'un rejeton peut se reproduire.

Pour la biologiste Louise Gratton, la châtaigne d'eau est probablement «la pire des quatre plantes étrangères» susceptibles d'envahir les cours d'eau québécois au point de les atrophier parfois de façon irréversible. Elle place dans cette liste la salicaire pourpre «que les Québécois continuent de vendre en pépinière pendant que tout le reste du Canada tente de l'éliminer», le myriophylle à épis et la fragmite ou roseau commun, qui chasse notamment les quenouilles des milieux humides.

Une plante comme la châtaigne d'eau, dit-elle, bloque la lumière en couvrant à peu près totalement la surface de l'eau. Il en résulte une impossibilité pour les autres plantes ainsi que pour la microfaune et la microflore de se développer. La sauvagine de la rivière du Sud, par exemple, y perd sa nourriture de base, soit les graines des plantes chassées par la châtaigne, dont le fruit n'est comestible...

AFFAIRE

SUITE DE LA PAGE 1

les documents qu'ils soumettront au conseil des ministres afin d'y préciser les incidences prévues sur la situation présente et future des jeunes Québécois. Selon M. Landry, cela permettra dorénavant au gouvernement de prendre des décisions «plus cohérentes, plus souhaitées par les jeunes et plus discutées avec les jeunes».

Pour concevoir le plan d'action, qui devrait voir le jour d'ici l'été prochain, Québec a mis sur pied un comité de suivi composé exclusivement de jeunes si on fait exception du ministre Legault, qui présidera les rencontres. Dix-sept personnes de divers milieux veilleront ainsi à conseiller le ministre sur les priorités qui devront le guider pour convertir ses intentions en interventions.

Le premier ministre a par ailleurs annoncé la création d'un comité composé de onze ministres qui conseillera le gouvernement sur les questions relatives à la jeunesse en plus d'assurer une plus grande cohérence dans ses interventions.

Quatre grands principes devront éclairer les membres du gouvernement. Ces orientations ont été rédigées avec l'aide des principaux intervenants du milieu. Les voici.

■ Engager la société dans une culture de la relève. On propose ainsi de miser sur l'éducation et la formation, d'augmenter la place des jeunes dans les lieux décisionnels et d'influencer et d'améliorer l'intégration de la relève.

■ Assurer le développement du plein potentiel des jeunes. Le gouvernement dit ainsi vouloir promouvoir une chance égale pour tous les jeunes, un soutien accru au rôle parental et le loisir, le sport et le bénévolat comme voies complémentaires de développement.

■ Faciliter l'accès au marché du travail et améliorer la qualité de vie professionnelle. On veut mieux mieux préparer les jeunes à la vie professionnelle, améliorer les conditions liées à l'emploi et faciliter la conciliation de la vie familiale avec les études et le travail.

■ Développer un sentiment d'appartenance. Québec veut promouvoir l'idée de jeunes actifs et engagés dans leur milieu ainsi que celle d'une société inclusive et ouverte sur la diversité des jeunes.

Avec de telles orientations, le premier ministre a indiqué que son gouvernement voulait que «la société québécoise non pas rende les jeunes dépendants d'elle mais les intègre au point qu'une véritable solidarité intergénérationnelle s'établisse pour que chaque couche d'âge apprécie l'autre, la soutienne, lui fournisse les moyens spécifiques à son époque de la vie».

Hormis les jeunes libéraux, tout ce qui grouille dans le milieu jeunesse a applaudi la politique dévoilée hier. Dans l'ensemble, on se dit satisfait mais impatient de voir Québec passer de la parole aux actes.

Les fédérations étudiantes, tant universitaire (FEUQ) que collégiale (FECQ), se sont dites satisfaites du travail accompli par le gouvernement, travail dont elles ont été complices puisqu'elles ont participé à l'élaboration du document. La FEUQ a qualifié d'*«ambitieuse»* cette politique jeunesse. Mais «après avoir occupé les groupes jeunes, il est temps de s'occuper des jeunes», a lancé la présidente de la FEUQ, Andrée Mayer-Périard. Elle souhaite que d'ici neuf mois, le gouvernement ait rédigé son plan d'action afin que la distribution des prochains crédits s'en ressentisse.

Le Conseil permanent de la jeunesse n'avait lui aussi que de bons mots pour la première politique jeunesse du gouvernement. Précisant que ce document est réclamé depuis plus de dix ans, la présidente intérimaire, Annie Simard, a indiqué que «cette politique donne aux jeunes des poignées solides sur lesquelles ils auront pris pour infléchir l'action gouvernementale. Le gouvernement est désormais lié par ce document et toutes ses actions devront s'inscrire en droite ligne avec les orientations de la politique. Les jeunes veilleront au grain», a-t-elle indiqué.

Même son de cloche du côté du groupe de pression Force jeunesse, qui précise, par la voix de son président, Martin Koskinen, que «ça va maintenant être plus difficile de faire semblant d'ignorer les faits».

L'alle jeunesse du Parti libéral du Québec a toutefois critiqué le nouveau document gouvernemental. «Un an après les promesses du sommet, on s'attendait à un peu plus», a dit la présidente de la Commission jeunesse du PLQ, Isabelle Merizzi. «Le plan d'action est assez éloigné dans le temps alors qu'on en avait promis un en 1995 puis en 1998», a-t-elle ajouté.

ILLUSIONS

SUITE DE LA PAGE 1

les vêtements des voyageurs! Ce passage obligé vise d'abord à faire passer un message... pour que les gens fassent preuve de responsabilité quant au contenu de leurs bagages». Les produits carnés, les aliments crus ou mal cuits renfermant des produits carnés peuvent en effet être infectés par le virus et contaminer les animaux vulnérables qui, rappelle-t-on, sont les animaux à double sabot, tels que les moutons, les bovins et même des animaux sauvages comme le chevreuil et l'orignal.

L'épidémie de fièvre aphteuse est pourtant clairement sur son déclin en Grande-Bretagne. Alors qu'au pire de l'épidémie on découvrait plusieurs dizaines de nouveaux foyers d'infection par jour, on en a dénombré que deux le 29 mai dernier. Malgré cela, le gouvernement canadien ne relâche pas sa vigilance. Les voyageurs en provenance des pays touchés devront continuer de se soumettre aux mesures de prévention: passer sur le fameux tapis et répondre à un interrogatoire plus «musclé» qu'à l'habitude sur le contenu de leurs bagages. En principe, les voyageurs ne doivent rapporter au Canada aucun produit à base de viande, produit laitier et autre produit d'origine animale qui ne soit pas en conserve. S'ils le font, ils doivent obligatoirement les déclarer. «La déclaration de ces produits n'entraîne pas de sanction, mais il y a une peine sévère si vous négligez de le faire», précise Frédérique Moulin, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Chaque voyageur reçoit également un dépliant dans lequel on demande d'*«éliminer toute trace de terre et de fumier sur les vêtements et les chaussures qu'il a portés durant son séjour»*, et ce, surtout s'il a visité une ferme. On insiste aussi pour que les voyageurs ne fréquentent pas de ferme, de ranch, de zoo ou de parc national au cours des 14 jours qui suivent leur retour au Canada.

Les vacanciers estivaux seront-ils soumis à ces restrictions? Il n'est pas nouveau que l'on recommande d'éviter de fréquenter une ferme au retour d'un voyage à l'étranger... mais de s'essuyer les pieds avant de rentrer au pays, c'est une autre affaire!

«Nous suivons de près la situation dans les pays touchés par l'épizootie», explique Frédérique Moulin, et nous effectuons régulièrement une analyse des risques. Dès que nous sentirions que les épidémies sont sous contrôle, nous relâcherons les restrictions.» La réponse n'est pas plus précise...